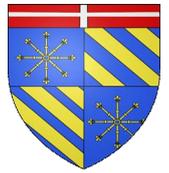




Parc
naturel
régional
de l'Avesnois



Inventaires Communaux de la Biodiversité Commune de Sassegny Année 2016



Inventaires Communaux de la Biodiversité

Commune de Sassegnies

Année 2016

Réalisation : Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Contacts PNRA:

Cyril Lamarre ó Chargé d'étude « Observatoire de la biodiversité »

cyril.lamarre@parc-naturel-avesnois.com

Aurélien Thurette ó Chargé de mission Patrimoine naturel

aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com

Coordination : Aurélien Thurette

Rédaction : Cyril Lamarre

Expertise de terrain : Germain Pétus & Fabien Charlet

Cartographies : Audrey Sladkowski

Avec le soutien de :



Illustrations de couverture

Pie-grièche écorcheur
(*Lanius collurio*)
Germain Pétus, PNRA,
2016

Prairies
Germain Pétus, PNRA, 2016 ©

Remerciements

Merci à M. Jean-Marie Soigneux, maire de Sassegnyes ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal pour leur soutien et leur adhésion à cet Inventaire Communal de la Biodiversité.

Nos remerciements vont également aux Sassegnisiens et Sassegnisiennes (propriétaires, agriculteurs, etc) pour leur accueil et ainsi leur contribution à une meilleure connaissance de la biodiversité sur leur commune tout au long de cette année 2016.

Merci pour leur contribution, au Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) présidé par Guislain Cambier et dirigé par Yvon Brunelle. Merci à Aurélien Thurette, chargé de mission « Patrimoine naturel et biodiversité » et à Germain Petus et Fabien Charlet, Technicien de l'« Observatoire de la biodiversité » pour leur participation aux inventaires.

Les inventaires communaux de la biodiversité : un outil au service de la commune

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un programme d'amélioration de la connaissance écologique des communes.

Pourquoi ?

Les objectifs de ce programme sont de **répondre à plusieurs orientations ou mesures de la charte du PNRA** :

- améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;
- maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;
- améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire ;
- se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines ;
- améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la question des projets d'aménagement publics et privés.

Les ICB : un outil d'aménagement du territoire.

Les Inventaires communaux de la biodiversité apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de document d'urbanisme (PLU, carte communale...), de remembrement ou autre aménagement. L'évolution de l'exigence concernant la prise en compte des milieux naturels, notamment dans les PLU, se traduit par la mise en place d'évaluations environnementales. Il s'agit d'un enjeu

Focus : Grenelle de l'environnement

En 2007, le Grenelle de l'environnement est initié suite au constat que la France traverse une grave crise climatique et écologique. Deux lois sont issues de cette réflexion afin de mieux prendre en compte l'environnement dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, du transport, de l'énergie-climat, de la biodiversité, de la santé et de la gouvernance. Le Grenelle de l'environnement marque la prise de conscience au plus haut niveau de l'importance de l'environnement et de l'écologie dans notre pays.

particulièrement fort sur le territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation.

Les ICB : un outil de préservation des milieux

Les Inventaires communaux de la biodiversité permettent d'identifier les zones d'intérêt écologique fort ainsi que les potentialités d'actions permettant d'améliorer l'expression de la biodiversité des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal.

Les constats issus de ce travail permettront d'une part de mettre en avant les enjeux écologiques identifiés sur la commune et également d'alimenter les réflexions quant à leur prise en compte notamment dans le cadre de projets d'aménagement locaux (documents d'urbanisme,...).

Pour qui ?

Toutes les communes du parc peuvent bénéficier de ce programme d'inventaire de la biodiversité. Cependant, le parc le propose préférentiellement aux communes pour lesquelles des lacunes sont identifiées en termes de connaissance naturaliste. Au travers de cet inventaire communal de la biodiversité, le parc souhaite répondre à l'un des objectifs prioritaires de sa charte, à savoir : « Améliorer et structurer la connaissance de la faune et de la flore ».

Le plan de parc, document cartographique associé à la charte, est un outil précieux dans l'identification des communes où la réalisation d'un inventaire communal de la biodiversité contribuerait largement à l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel. Sur ce plan de parc sont localisées des « espaces de biodiversité à étudier », il s'agit de zones a priori intéressantes pour la nature, de par la configuration du paysage. Cependant, l'absence de donnée naturaliste en ces zones n'en permet pas la certitude.

Ainsi, réaliser un inventaire communal de la biodiversité dans des communes pourvues d'espaces de biodiversité à étudier permet de confirmer ou d'infirmer l'intérêt de ces espaces pour la biodiversité.

Depuis 2012, quinze communes ont bénéficié de ce programme :

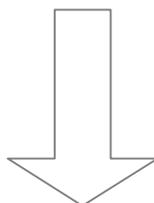
- 2012 : *Mazinghien et Rejet-de-Beaulieu* ;
- 2013 : *Bousignies-sur-Roc et Eppe-Sauvage* ;
- 2014 : *Lez-Fontaine, Obrechies, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Solrinnes* ;
- 2015 : *Audignies, Mecquignies, Obies* ;
- 2016 : *Berlaimont, Noyelles-sur-Sambre, Sassegnies et Hon-Hergies*.

En 2017, trois nouvelles communes seront pourvues de leur inventaire, à savoir Catillon-sur-Sambre, Landrecies et Ors.

Comment ?

Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA)

- **Réalisation du projet**
- **Communication**
- **Sensibilisation**
- **Mise en place de la méthodologie**
- **Collecte des données**
- **Analyse écologique**
- **Rédaction des rapports**
- **Conseils de gestions des milieux et de la biodiversité locales.**



Bénéfices pour la commune :

- **Analyse écologique gratuite de la biodiversité de la commune**
- **Communication facilitée avec le PNRA**
- **Soutien/Conseil à la rédaction des documents d'urbanisme**
- **Sensibilisation sur le patrimoine naturel**



La phase de terrain est réalisée, depuis 2015, par les salariés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SMPNRA). Ce travail était réalisé depuis 2012 par le Conservatoire d'Espace Naturel du Nord-Pas-de-Calais. La même méthodologie de travail a été reprise par le PNRA. Le terrain se déroule de mars à août.

- Les **résultats** sont fournis sous forme de cartographies rapidement interprétables par les acteurs de terrain.
- L'**analyse des enjeux écologiques** est une synthèse qui permet d'évaluer l'intérêt écologique des différentes entités communales.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
LES INVENTAIRES COMMUNAUX DE LA BIODIVERSITÉ : UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNE.....	4
SYNTHÈSE.....	12
OCCUPATION DU SOL.....	13
LES HAIES ET LEURS QUALITÉS ÉCOLOGIQUES.....	16
ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL.....	20
BILAN DES INVENTAIRES DES ESPÈCES.....	24
ENJEUX ÉCOLOGIQUES	33
Description des zones à enjeux	35
POTENTIALITÉS ÉCOLOGIQUES SUR LA COMMUNE DE SASSEGNIES :.....	37
PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE L'EXISTANT.....	37
Mesure 1 : Restauration et préservation des mares prairiales	38
Mesure 2 : Restauration et préservation des prairies humides.....	40
Mesure 3 : Atteindre l'objectif de bon état écologique des cours d'eau défini par la loi sur l'eau (loi n° 2006-1772).	42
Mesure 4 : Limiter l'extension des espèces invasives	43
Mesure 5 : Préservation et maintien du bocage.....	45
Mesure 6 : Prise en compte de la biodiversité dans les boisements.....	48
Mesure 7 : Aménagements de bâtiments en faveur de la biodiversité.....	49
ZOOM SUR LES ACTIONS CADRES.....	50
ANNEXES	52
Arrhenatherion elatioris Koch 1926.....	54
Arrhenatherion elatioris Koch 1926.....	55

Oenanthion fistulosae de Foucault 2008	56
Oenanthion fistulosae de Foucault 2008	57
Oenanthion fistulosae de Foucault 2008	58
Inventaire floristiques.....	59
Sassegnies.....	60
Inventaire faunistique.....	66
Sassegnies.....	67
FICHES DESCRIPTIVES:	73
Les haies et le bocage.....	74
Définitions et enjeux.....	74
Les différents types de haies de l'Avesnois.....	74
Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.....	75
Les haies et l'agriculture	75
Les étangs et mares prairiales	76
Introduction	76
Description et intérêt des mares.....	76
Qualités écologiques des mares et menaces.....	77
Menaces	77
Description sommaire des différentes ceintures végétales	78
Les systèmes prairiaux	79
Les prairies pâturées.....	79
Les prairies fauchées.....	81
La disparition des prairies.....	82
Les plantes exotiques envahissantes	84
Définition	84
Impacts.....	84
Gestion	84
Fiches faune	85
Le Conocéphale des roseaux (<i>Conocephalus dorsalis</i>)	86
Le Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	87
La Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	88
L'Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)	89
La Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>).....	90
Fiches flore	91
Flore : Protection et rareté	92
Achillée sternutatoire (<i>Achillea ptarmica</i>)	94
Laîche des renards (<i>Carex vulpina</i>).....	95

Oenanthe fistuleuse (<i>Oenanthe fistulosa</i>).....	96
Scirpe des bois (<i>Scirpus sylvaticus</i>).....	97
Séneçon aquatique (<i>Senecio aquaticus</i>).....	98

Table des matières : Cartes

CARTE 1 : CARTE DE L'OCCUPATION DU SOL EN 2009.....	15
CARTE 2 : ETAT DES LIEUX DES LINÉAIRES DE HAIES SUR LA COMMUNE	18
CARTE 3 : EVOLUTION DES LINÉAIRES DE HAIES ENTRE 1998 ET 2012	19
CARTE 4 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 1998 ET 2009.....	22
CARTE 5 : LOCALISATION DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE.....	23
CARTE 6 : CARTE DE LOCALISATION DES DIFFÉRENTES OBSERVATIONS RÉALISÉES	25
CARTE 7 : LOCALISATION DES ESPÈCES PATRIMONIALES RECENCÉES SUR LA COMMUNE.....	30
CARTE 8 : CARTE DES DIFFÉRENTS HABITATS IDENTIFIÉS	32
CARTE 9 : CARTE DES ZONES À ENJEUX DE CONSERVATION	34
CARTE 10 : LOCALISATION DES ZONES À ENJEU DE CONSERVATION ET D'ACTIONES	51

Table des matières : Tableaux

TABLEAU 1: EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 1998 ET 2009	20
TABLEAU 2 : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DONNÉES RECUEILLIES PAR GROUPE DURANT L'ICB 2016.....	24
TABLEAU 3 : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES HABITATS ASSEZ RARES/RARES ET/OU VULNÉRABLES	31
TABLEAU 4 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ESPÈCES FAUNISTIQUES PATRIMONIALES RECENCÉES.....	26
TABLEAU 5 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ESPÈCES FLORISTIQUES RECENCÉES	29

Synthèse

Sassegnies est une commune de 275 Habitants (Source Insee 2013) située sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA), au nord de Maroilles. Elle appartient au canton d'Aulnoye-Aymeries et fait partie de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Au court de l'année 2016, la commune de Sassegnies a bénéficié des « Inventaires Communaux de la Biodiversité » (ICB) réalisés par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SMPNRA), tout comme trois autres communes : Hon-Hergies, Berlaimont et Noyelles-sur-Sambre. Ces deux dernières sont voisines à Sassegnies. Cela permet une meilleure connaissance des continuités écologiques et notamment des corridors en Vallée de la Sambre.

Sassegnies est située sur la rive gauche de la Sambre et à proximité de la forêt de Mormal. La commune est composée d'un maillage bocager emblématique du PNRA, plus ou moins préservé et des zones à dominante humide d'intérêt écologique.

Dans le cadre de ces ICB, les inventaires réalisés en 2016 ont permis de recenser 206 espèces dont 121 de flore sur la commune de Sassegnies. Parmi ces espèces, un total de 24 espèces faunistiques et 12 espèces floristiques sont considérées comme patrimoniales.

Dans l'optique de conserver et améliorer la biodiversité communale, sept mesures ont été identifiées et localisées. Ces mesures, avec le soutien d'un certain nombre d'acteurs locaux, pourraient être développées et améliorer ainsi le patrimoine naturel.

Ce document présente dans un premier temps un descriptif de la commune. Ensuite, un bilan des espèces recensées est dressé. Les enjeux et les potentialités de gestion seront présentés dans une troisième partie.

La liste des espèces rencontrées et quelques fiches thématiques sur des espèces patrimoniales se trouvent en annexes.

Occupation du sol

L'occupation du sol représente l'utilisation qui est faite du territoire. On y distingue les cultures, les prairies, les boisements, les espaces en eau et les espaces urbanisés (zones d'habitations et jardins). Une carte localisant les résultats obtenus a été réalisée (**voir cartes 1**).

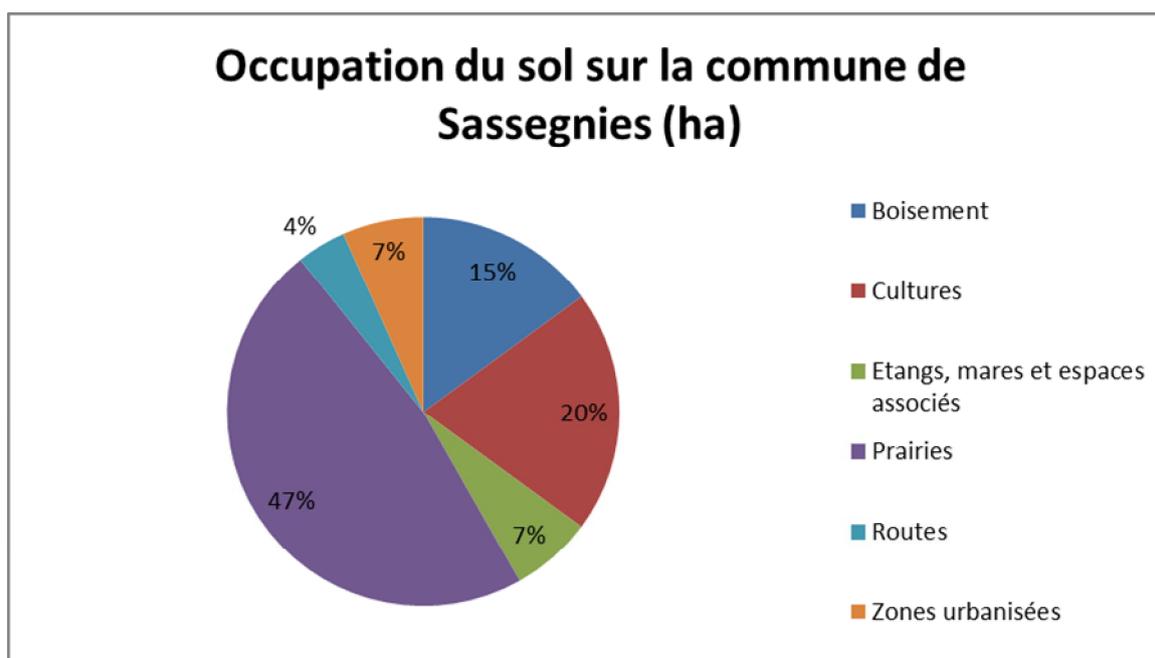
L'occupation du sol de la commune de Sassegnies se partage majoritairement entre prairies bocagères et zones de cultures. La surface de boisement est relativement faible, mais les communes se situent en lisière de la forêt domaniale de Mormal.

Soulignons ici que le territoire de la commune comprend quatre ZNIEFF de type I et II (Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) :

- Forêt domaniale de Mormal et ses lisières (13 707 ha)
- Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval (1435 ha)
- Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées (29902ha)
- Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant (5264 ha)

La commune de Sassegnies s'étend sur 4.15 km². La **figure 1** reprend la répartition de l'occupation du sol.

Figure 1 : Synthèse de l'occupation du sol sur la commune de Sassegnies



Les cultures : 20 % (84 ha)

Les cultures occupent le nord de la commune et représentent près d'un quart de l'occupation du sol. Les zones cultivées forment des ensembles plus ou moins continus. Au cours de ces dernières années, la surface occupée par les cultures a fortement progressé (8 hectares depuis 1998) (voir la **carte 2**). Cette surface tend vers une augmentation suivant les pratiques agricoles actuelles.

Les prairies : 47 % (198 ha)

La moitié de la superficie de Sassegnies est occupé par des prairies humides et sèches, pâturées ou de fauche. A l'échelle du PNR Avesnois, les prairies représentent un enjeu majeur sur la conservation de son paysage mais également de sa biodiversité. A ce jour, la surface de prairies est fortement menacée par l'urbanisation et la modification des pratiques agraires (retournements des prairies, arrachages de haies,...). Depuis 1998 se sont 10 hectares qui ont été perdus.

Les boisements : 20 % (62 ha)

La surface de boisements est composée principalement par le « Bois des Grandes Haies » situé à l'Ouest de la commune en connexion avec la forêt de Mormal ayant une vocation de corridor écologique.

Les divers boisements sont formés pour l'essentiel par des feuillus.

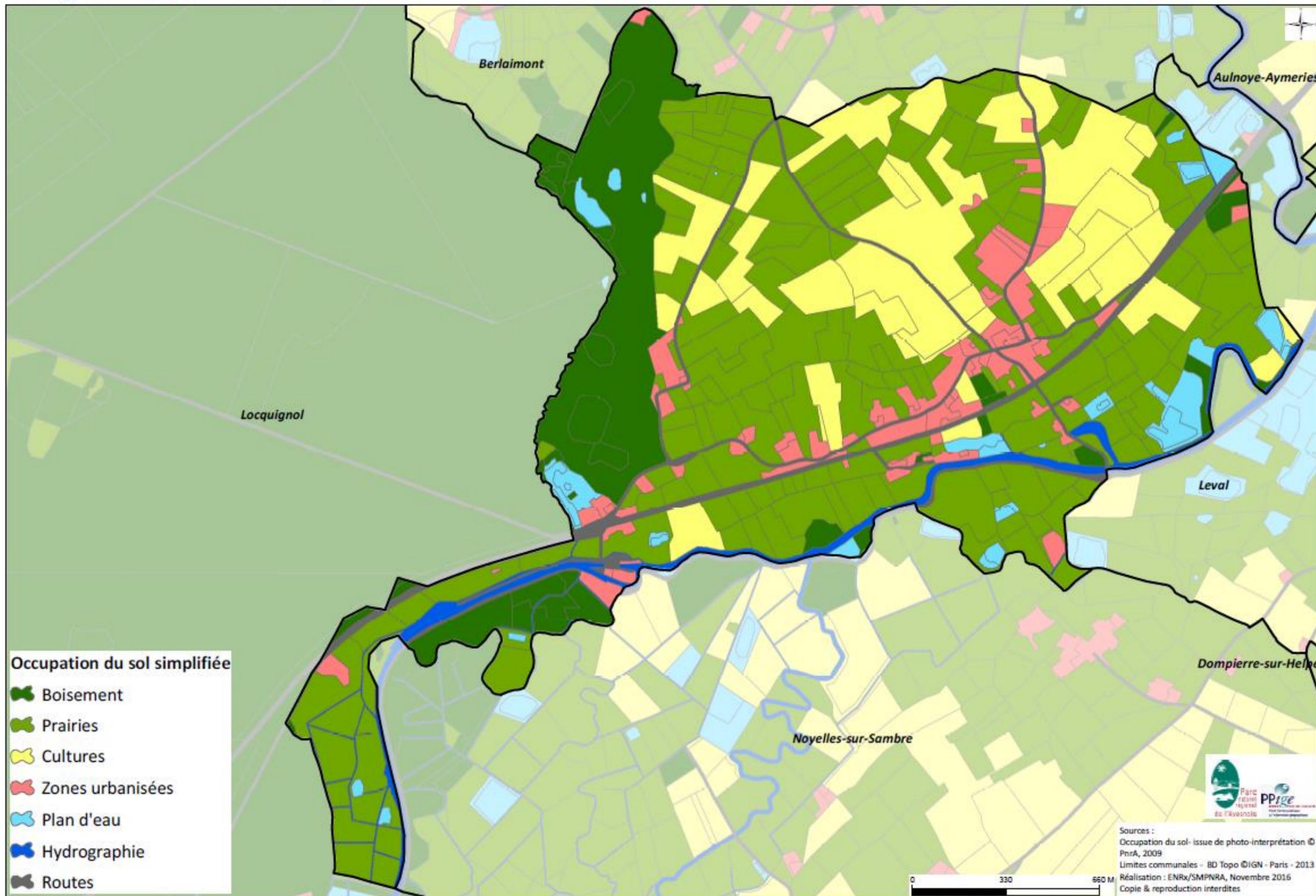
Le village : 6 % (27 ha)

Le cœur de la ville est principalement concentré au centre de son territoire puis le long des principales infrastructures de transports (voiries, voies ferrées,...). Toutefois, même si la surface d'urbanisation ne représente que 6 % du territoire, la commune de Sassegnies est traversée d'Ouest en Est par la voie ferrée créant ainsi de nombreuses ruptures écologiques.

Les étangs, les mares et les espaces associés : 6% (28ha)

Les milieux aquatiques sont constitués par quelques étangs privés dédiés à la pratique de la chasse et de la pêche, puis de mares prairiales. Ces dernières sont pour la plupart situées à proximités de boisements ou de haies, ce qui en fait des milieux intéressants pour la biodiversité. Quelques contre fossés sont également présents permettant de créer des habitats de substitutions pour la biodiversité.

La **carte 1** présente l'occupation du sol sur le territoire de Sassegnies.



Carte 1: Carte de l'occupation du sol en 2009

Les haies et leurs qualités écologiques

FOCUS : Les Haies

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle :

Agronomique en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.

Écologique comme, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc cynégétique quand la faune tient lieu de gibier

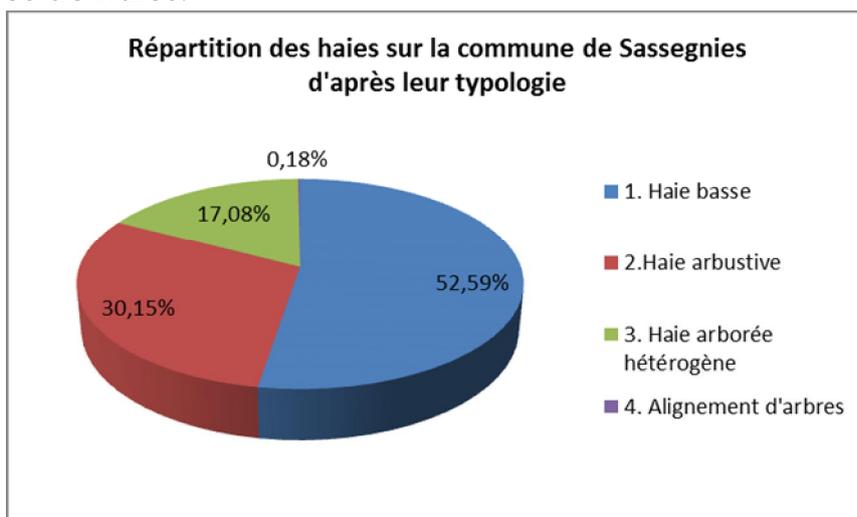
Paysager, esthétique et donc touristique

(A noter que le Parc a conduit en 2013 un stage sur les services écosystémiques rendus par le bocage)

La qualité d'une haie dépend de sa capacité à assurer ces différentes fonctions. Leur rôle dans le contexte écologique et paysager du territoire est d'autant plus important lorsque les linéaires de haies sont associés à un réseau de prairies.

La commune de Sassegnyies partage son territoire entre cultures et boisements. Elle compte environ 49 kilomètres de haies.

Celles-ci se répartissent de façon homogène sur la commune. En matière de typologie de haies, se sont les haies basses qui prédominent largement avec plus de 50% des linéaires de haies. Les haies arborées hétérogènes et haies arbustives qui représentent respectivement 17,08% et 30,15% sont les haies



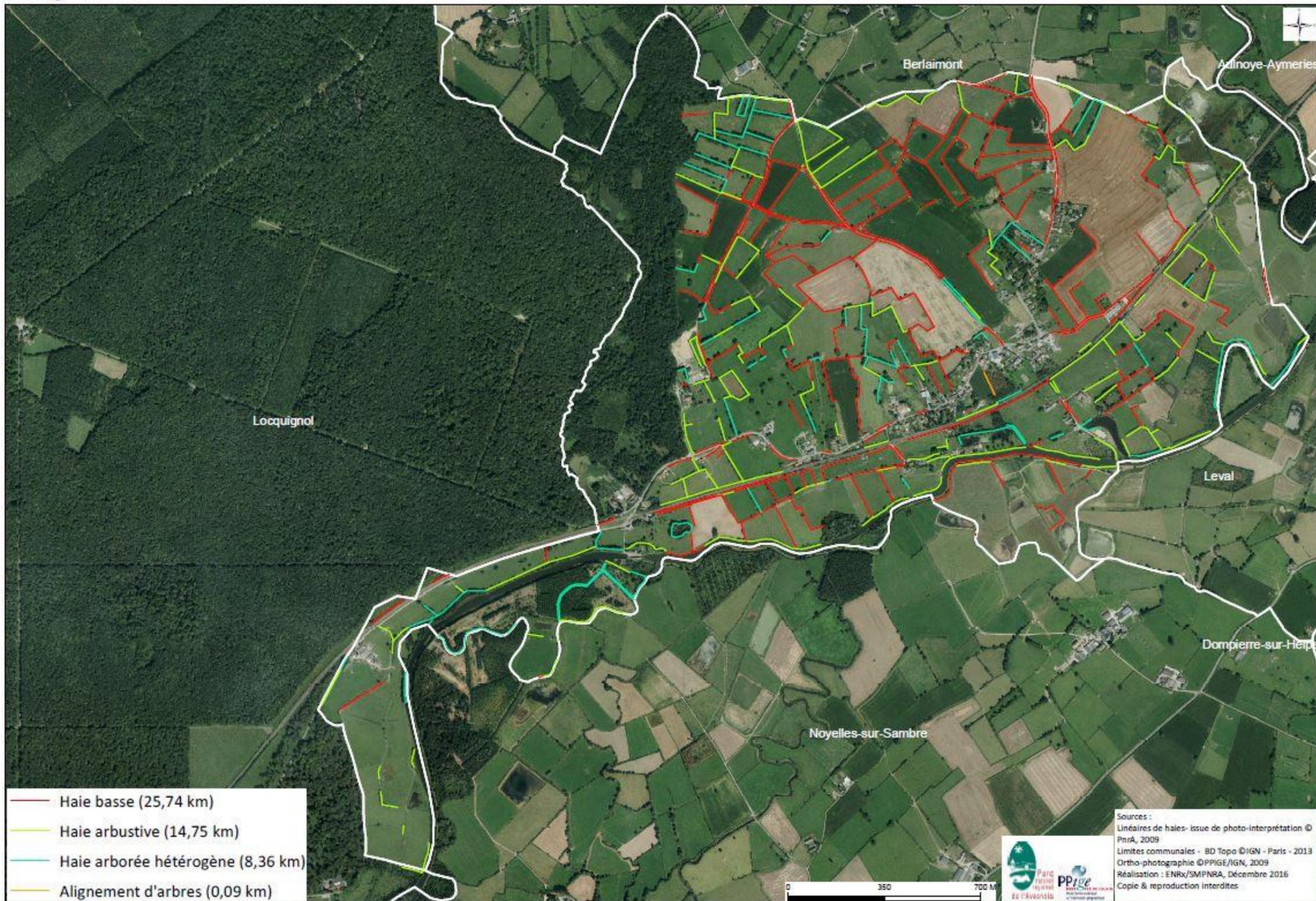
considérées de bonne qualité écologique, c'est-à-dire offrant une structuration permettant de remplir les rôles énoncés précédemment (voir encadré).

Le linéaire de haies entre 1998 et 2012 a diminué d'environ 4 kilomètres¹. Ces 4 kilomètres sont issus de la disparition de 7,8 kilomètres de haies et du remplacement par environ 3,8 kilomètres. La perte de fonctionnalité écologique du bocage est supérieure à la réduction numérique du linéaire bocager, puisque que ce n'est qu'au bout de plusieurs années de développement que les services écosystémiques apportés par la haie pourront se faire ressentir (gîte et couvert pour la faune, brise vent pour le bétail, maintien des sols...) sachant que ces services resteront conditionnées à l'entretien prévu pour ces haies (une haie haute et large rend plus de services écosystémiques qu'une haie basse).

¹ A noter que la carte de l'évolution des haies entre 1998 et 2012 indique la disparition de haies mais pas les nouvelles implantations.

On note une diminution, entre ces deux périodes, sur les haies arbusives qui ont perdus plus de 7% au sein des différentes typologies de haies au profit des haies basses et hétérogènes. A noter que la carte de l'évolution des haies entre 1998 et 2012 indique les disparitions de haies mais pas les nouvelles plantations.

On compte au total près de 48 kilomètres de haies sur la commune. Il semble donc primordial de préserver ce linéaire en conservant et favorisant les haies hautes et diversifiées, favorables à une plus grande diversité écologique.



Carte 2 : Etat des lieux des linéaires de haies sur la commune

Sassegnies - Evolution des haies entre 1998 et 2012



Carte 3 : Evolution des linéaires de haies entre 1998 et 2012

Évolution de l'occupation du sol

Une étude de l'évolution de l'occupation du sol a été réalisée à l'aide du logiciel QGIS, par analyse par photo-interprétation de la couche d'occupation du sol de 1998 comparée à celle de 2009. Les résultats de cette analyse sont représentés en **carte 2**.

Par ailleurs, le **tableau 1** synthétise les surfaces de prairies perdues par commune entre 1998 et 2009. La commune Sassegnies est plus ou moins touchée par ce remaniement de l'usage des sols.

Tableau 1: Evolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2009

Typologie	Commune	Supercifie en 1998 (ha)	Supercifie en 2003 (ha)	Supercifie en 2009 (ha)	Surface perdue
Cultures	Sassegnies	75,37	77,41	83,31	8
Prairies	Sassegnies	209,31	206,49	198,98	- 10
Total		284,68	283,90	282,29	- 2

En effet, nous pouvons constater **une perte de 10 hectares de prairies** sur l'ensemble de la commune de Sassegnies. Ce phénomène est en constante évolution sur l'ensemble du territoire du Parc de l'Avesnois. Mise à part la dégradation du paysage bocager, le retournement des prairies entraîne des risques d'érosions des sols accrus, entraînant parfois des coulées boueuses et des inondations dans nos villages. La présence des prairies et donc de l'activité d'élevage contribue fortement à la préservation de la



Image 1: inondations (la Voix du Nord)

biodiversité.

Les surfaces en herbe, en particulier les prairies naturelles, sont en effet très favorables au maintien des espèces sauvages, qu'elles soient animales ou végétales.

De plus, les prairies permanentes ont également un rôle pour la protection de la biodiversité locale. En effet, une forte diminution de la valeur écologique est clairement observable sur des territoires

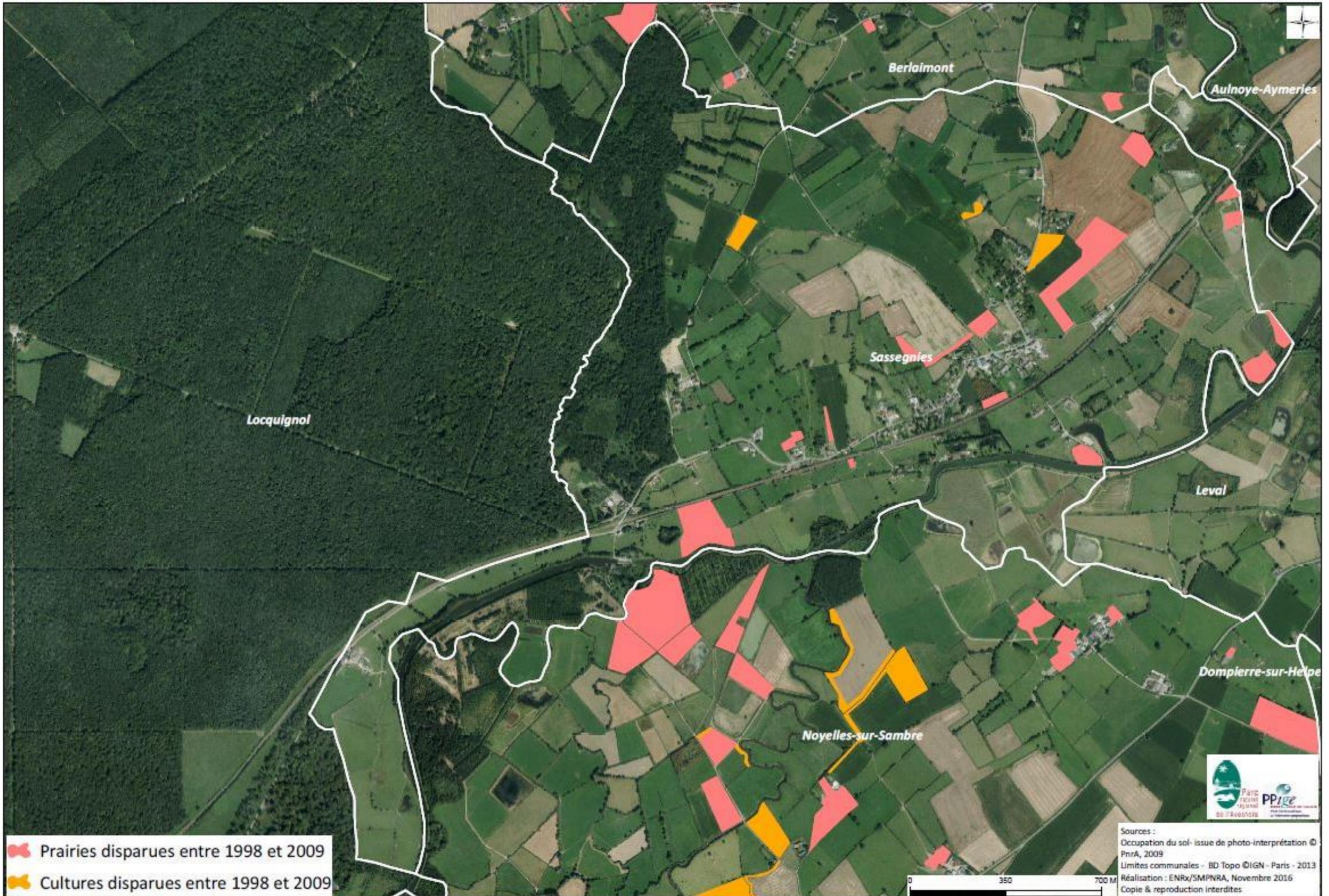
composés de cultures.

Rappelons que **Sassegnies** figure dans la liste des zones vulnérables issue de la directive nitrates (2012) établit par les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Cette réglementation interdit tous les retournements de prairies permanentes (plus de 5 ans) en vue de protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Hauts-de-France. A titre dérogatoire des autorisations peuvent être délivrées (hors parcelle avec une pente de plus de 7%, en zone humide ou dans une aire d'alimentation/protection de captage). De plus afin que les agriculteurs puissent bénéficier pleinement des paiements verts, un engagement à l'échelle de la Région est à respecter ; à savoir le maintien des surfaces en prairies permanentes. Le calcul d'un ratio permet ainsi de suivre et d'ajuster à l'échelle du territoire, les autorisations et reconversions en prairies à effectuer.

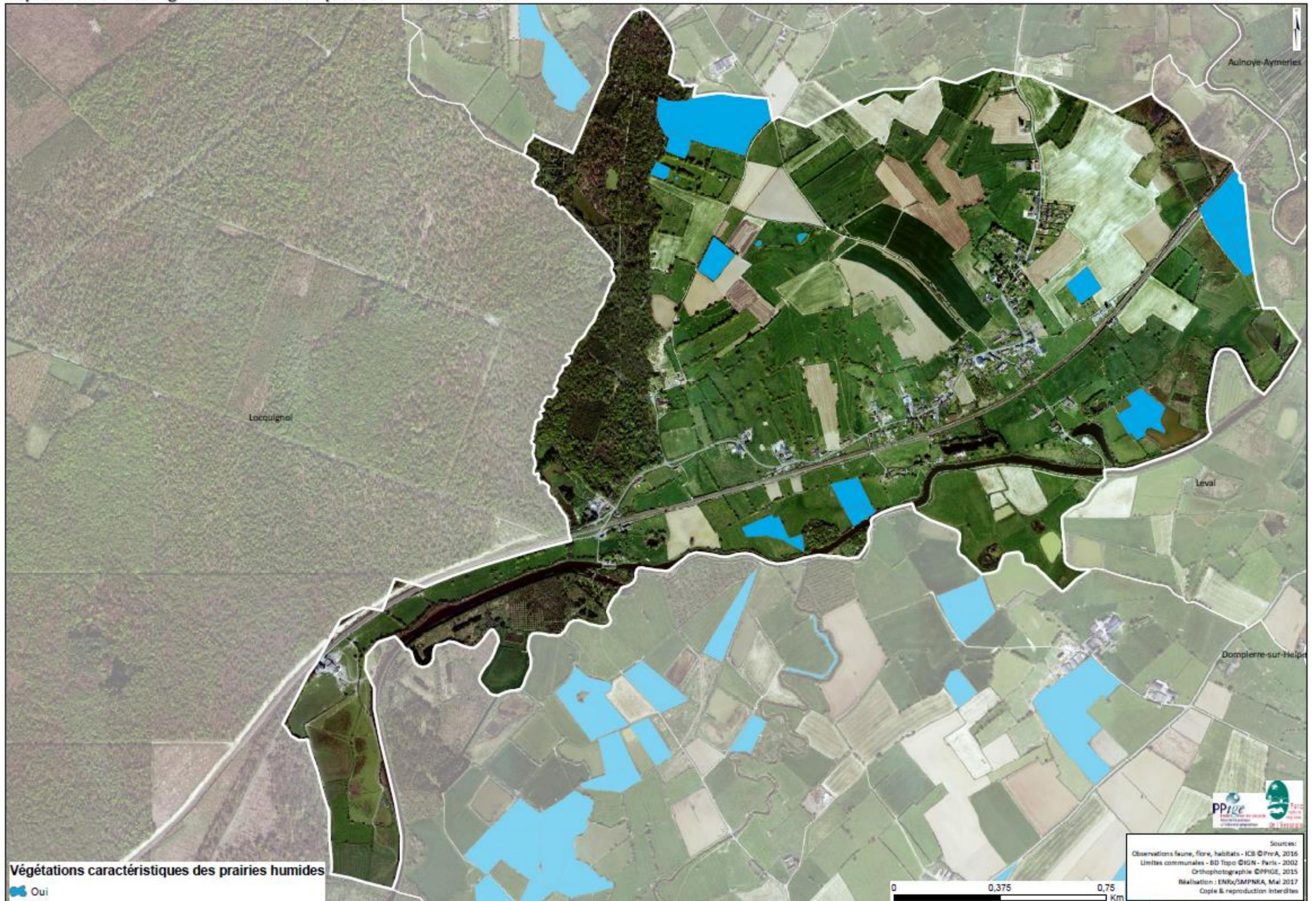
Cette démarche concerne le présent programme d'actions régional à travers la codification dans les articles R. 211-77, R. 211-76, R. 211-80 à R. 211-84 du code de l'environnement

Sassegnies - Evolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2009



Carte 4 : Evolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2009

Représentation des végétations caractéristiques des milieux humides



Carte 5 : Localisation des Zones Humides sur la commune

Bilan des inventaires des espèces

Il n'est pas possible de réaliser un inventaire exhaustif des espèces présentes sur toute une commune en une seule année.

De plus l'observation est soumise aux conditions météorologiques. Pour 2016, une pluviométrie importante jusqu'à la mi-juillet a permis de réaliser un grand nombre de relevés floristiques, de par le retard de fauche dû à des précipitations importantes et des conditions de séchage du foin non réunies.

Cependant cela s'est avéré être des conditions défavorables pour de nombreux autres groupes et notamment les rhopalocères (papillons de jours) et l'avifaune. Pour ces premiers les mauvaises conditions climatiques ont entraîné une mortalité importante. Concernant les passereaux nicheurs leur détection est rendu plus difficile (visibilité mauvaise, écoute plus difficile, chants moins importants, etc).

Il est tout de même à noter que les observations d'orthoptères ont été intéressantes car la période idéale de détection est de juillet à août. Ainsi à la mi-juillet les conditions d'observation étaient réunies.

Les milieux ayant été les plus inventoriés sont les prairies bocagères humides. Des inventaires ont tout de même eu lieu sur des zones en cultures, car bien que moins riches en espèces, celles-ci peuvent abriter certaines spécifiques (allouette des champs, etc).

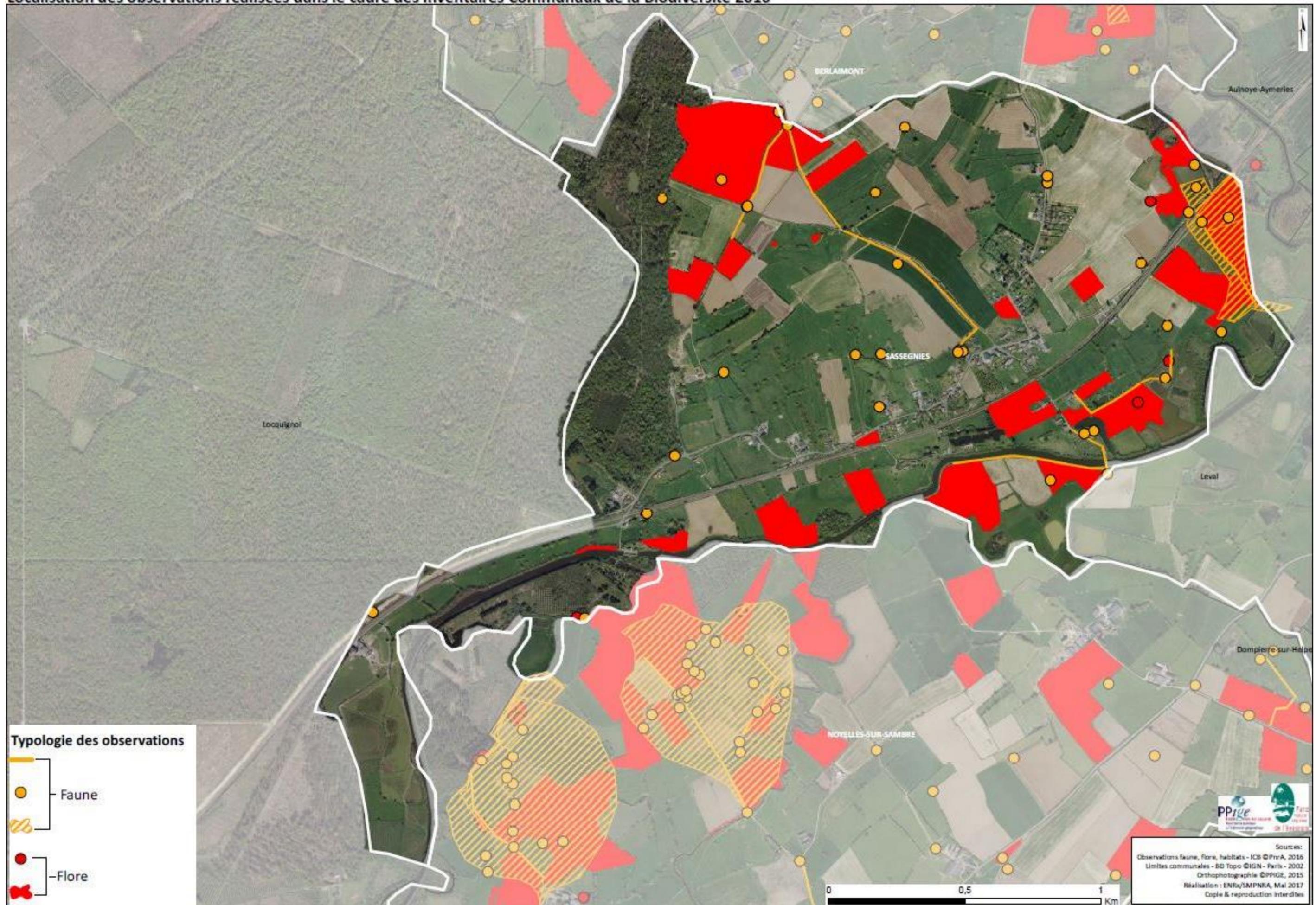
Nous n'avons donc pas la prétention de restituer un inventaire complet de toute la faune et la flore de la commune de Sassegnyes. Toutefois, l'inventaire ici présenté est suffisamment complet pour en déceler les principales originalités et identifier les secteurs importants à conserver, pour ne pas voir de nouvelles plantes et animaux disparaître de la commune.

L'ensemble des données collectées permet d'obtenir le bilan suivant :

Tableau 2 : Tableau synthétique des données recueillies par groupe durant l'ICB 2016

Groupe	Nombre d'espèces inventoriées en 2016	Espèces patrimoniales
Amphibiens	3	0
Oiseaux	55	21
Insectes	24	2
Mammifères	3	1
Flore	116	7
Total	201	31

Les inventaires ont eu lieu entre avril et septembre 2016. Deux techniciens ont été mobilisés sur la commune de Sassegnyes



Carte 7 : Carte de localisation des différentes observations réalisées

Les espèces d'intérêt patrimonial

Plusieurs espèces patrimoniales ont été découvertes lors du travail de cette année. Cela concerne essentiellement des espèces d'oiseaux et de plantes, associées au bocage, aux zones à dominante humide et aux fourrés.

Pour la faune, le groupe des insectes et des oiseaux est concerné par l'indice de patrimonialité. Il est important de préciser que la représentation de la localisation de la faune reste délicate puisque les espèces animales sont amenées à se déplacer.

FOCUS : Espèces et habitats patrimoniaux

Les espèces patrimoniales sont celles que l'on estime importantes à préserver et à transmettre aux générations futures, tout comme on le fait en architecture. Ce sont des espèces à enjeux.

De la même manière on parle d'habitats patrimoniaux.

Faune

Ces résultats incluent les données pour les différentes classes (oiseaux, batraciens, etc). A noter que cette liste n'est pas forcément exhaustive, car comme expliqué plus haut, la donnée recueillie porte sur une année. De plus certains taxons peu ou pas connus pourraient également receler des espèces patrimoniales (mollusques, punaises, etc).

Une espèce est patrimoniale lorsqu'elle répond à au moins une des conditions suivantes : avoir une rareté régionale au moins « assez rare » (AR), être de niveau au moins « presque menacé » (NT) sur la liste rouge nationale, être en déclin en région, être inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ou à l'annexe 2 de la directive « Habitats, Faune, Flore ».

La liste de ces espèces patrimoniales est définie dans le **tableau 3** qui présente sur la commune.

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des espèces faunistiques patrimoniales recensées

Groupe	Nom vernaculaire	Milieu	Rareté Régionale	LRN ²	LRR ³	Directive habitats/oiseaux
Insectes	Grande Aesche	Plan d'eau	PC	LC	NT	
	Conocéphale des roseaux	Marais, bord de cours d'eau, prairies humides	AC		3	
Mammifères	Murin de Daubenton	Zones humides	C	V	LC	DHIV
Oiseaux	Sterne pierregarin	Plans d'eau, grandes rivières	PC		LC	DOI

² LRN : Liste Rouge Nationale

³ LRR : Liste Rouge Régionale

Groupe	Nom vernaculaire	Milieu	Rareté Régionale	LRNn ²	LRRn ³	Directive habitats/oiseaux
	Vanneau huppé	Plans d'eau, prairies et cultures	C	D	LC	DOII
	Tourterelle des bois	Paysage ouvert avec arbres et buissons	AC	D	LC	DOII
	Perdrix grise	Cultures	AC	D	LC	DOII;DOIII
	Alouette des champs	Cultures, marais, prairies et dunes	AC	D	LC	DOII
	Bouscarle de Cetti	Zones humides avec bosquets	PC	VU	LC	
	Bouvreuil pivoine	Ripisylve, jardins et parcs	AC	NM	VU	
	Bruant des roseaux	Roselières, plans d'eau,	PC	D	LC	
	Bruant jaune	Bocage, cultures	AC	D	NT	
	Fauvette grisette	Haies basses en bocage, cultures	AC	NM	NT	
	Grand Corbeau	Boisements	RR		LC	
	Hirondelle rustique	Granges, prairies, plans d'eau, etc	AC	D	LC	
	Hypolaïs polyglotte	Taillis, landes, milieux semi-ouverts	AR	NM	LC	
	Linotte mélodieuse	Landes, milieux semi-ouverts	AC	NM	VU	
	Locustelle luscinoïde	Marais, roselières, bors de plans d'eau	R	VU	EN	
	Phragmite des joncs	Roselières	PC	VU	LC	

Groupe	Nom vernaculaire	Milieu	Rareté Régionale	LRNn ²	LRRn ³	Directive habitats/oiseaux
	Pie-grièche écorcheur	Bocage, prairies, landes	AR	VU	LC	DOI
	Pipit des arbres	Prairies bocagères, landes	AR	D	LC	
	Tarier pâtre	Prairies, friches	AC	D	LC	
	Chevêche d'Athéna	Bocage	AC	D	LC	
	Effraie des clochers	Cultures, bocage, vieux bâtiments	PC	D	LC	

24 espèces patrimoniales d'espèces animales ont été observées cette année à Sassegnies. Elles sont principalement associées aux cultures et au bocage. Trois espèces autres que des oiseaux ont également été contactées et sont associées aux prairies humides.

Flore

Pour définir si une espèce floristique est patrimoniale en région nous nous référons à la liste des plantes patrimoniales établie par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (Toussaint B, 2011).

L'absence d'observation pour une année ne doit pas être pour autant considérée comme une absence de l'espèce, mais nécessite un effort de prospection complémentaire et ciblé sur les espèces les plus patrimoniales.

La liste de ces espèces patrimoniales est définie dans le **tableau 4** qui présente sur la commune.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des espèces floristiques patrimoniales recensées

Nom vernaculaire	Type de milieu	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Taxon indicateur ZH
Brome à grappes	<i>Prairie de fauche, ancien pâturage</i>	AR	NT	Oui	Nat
Laiche à utricules tomenteux	<i>Prés et bois calcaires</i>	E	EN	Oui	Non
Laiche des renards	<i>Marais et bord des eaux</i>	R	NT	Oui	Nat
Oenanthe fistuleuse	<i>Marais et fossés</i>	PC	NT	Oui	Nat
Renoncule à feuilles capillaires	<i>Mares étangs, ruisseaux</i>	AR	NT	Oui	Non
Scirpe des bois	<i>Prés humides et bord de cours d'eau</i>	AC	LC	Oui	Nat
Seneçon aquatique	<i>Prés, lieux humides, marécages</i>	PC	LC	Oui	Nat

Sept espèces patrimoniales de flore ont été observées à Sassegny. Ces espèces sont principalement liées aux milieux humides (prairies, bords de cours d'eau, etc).

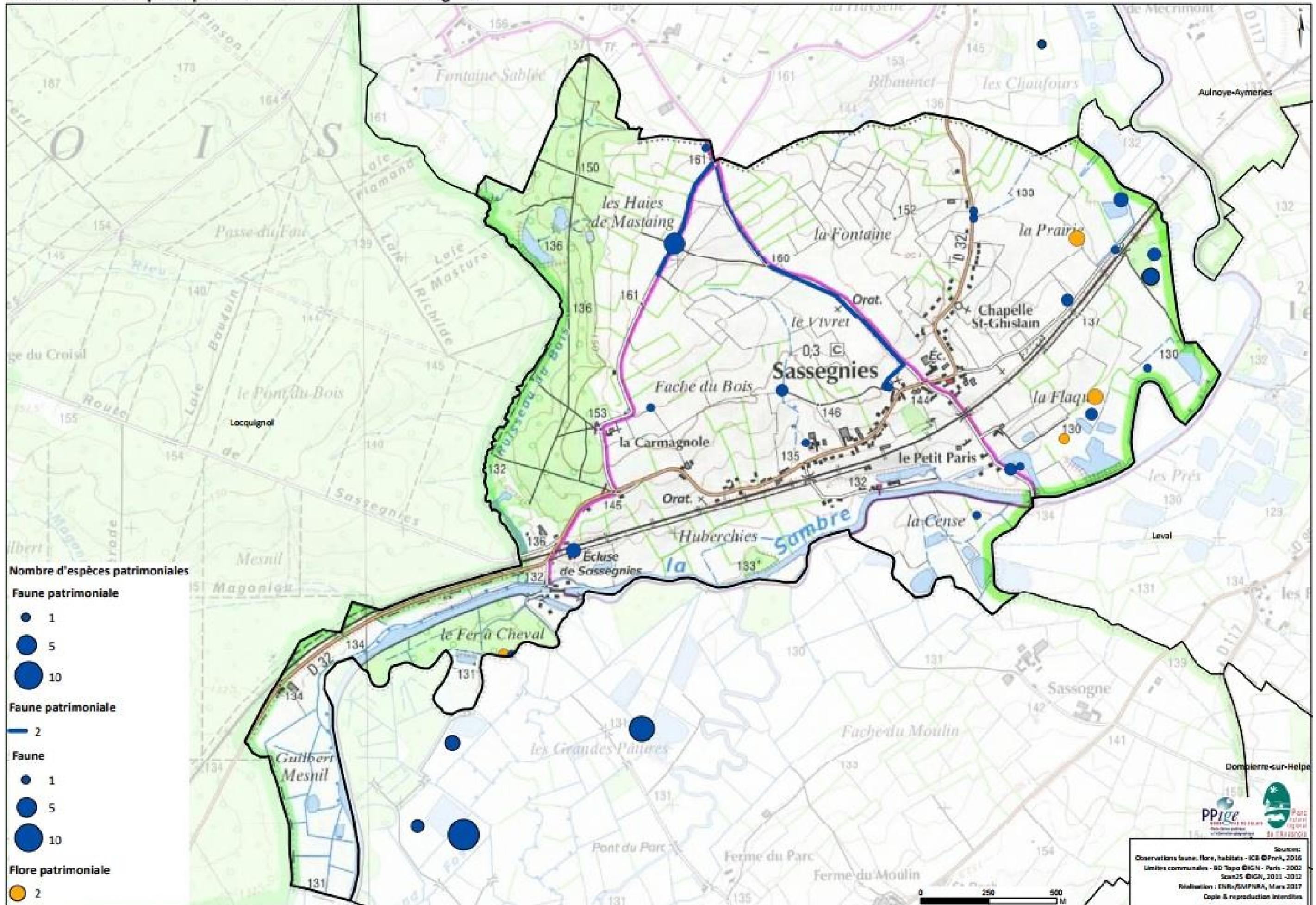
Focus : les plantes exotiques envahissantes (cf. fiches descriptives)

Au cours des prospections de terrain, la présence d'espèces exotiques envahissantes est signalée. Les espèces exotiques envahissantes sont introduites volontairement ou non par l'Homme et s'établissent en dehors de leur région d'origine. Elles ont la capacité de se propager rapidement au détriment des espèces indigènes. Leur présence a des impacts à la fois sur le plan écologique (concurrence avec la flore locale, réduction de la biodiversité,...) mais également sur le plan économique (perturbation des activités humaines) et sanitaire (allergies, brûlures). Ces espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment dans le cadre d'interventions de gestion afin de limiter leur dispersion.

Sur la commune la renouée du Japon a été contactée lors des prospections.

La **carte 8** présente la localisation des espèces patrimoniales sur les communes. La cartographie ne représente que les données collectées cette année, une localisation précise n'étant pas connue pour les données historiques.

Localisation des espèces patrimoniales inventoriées - Sassegnies



Carte 8 : Localisation des espèces patrimoniales recensées sur la commune

Habitats

La présence de plantes ne relève pas du hasard. Leurs exigences écologiques (pédologie, humidité, température, exposition lumineuse, cycle biologique...) doivent être respectées. Ainsi, sur un même secteur poussent une association de plantes aux exigences écologiques similaires. La phytosociologie est la science qui étudie les associations de plantes par leur fréquence et leur dominance afin de définir des ensembles floristiques.

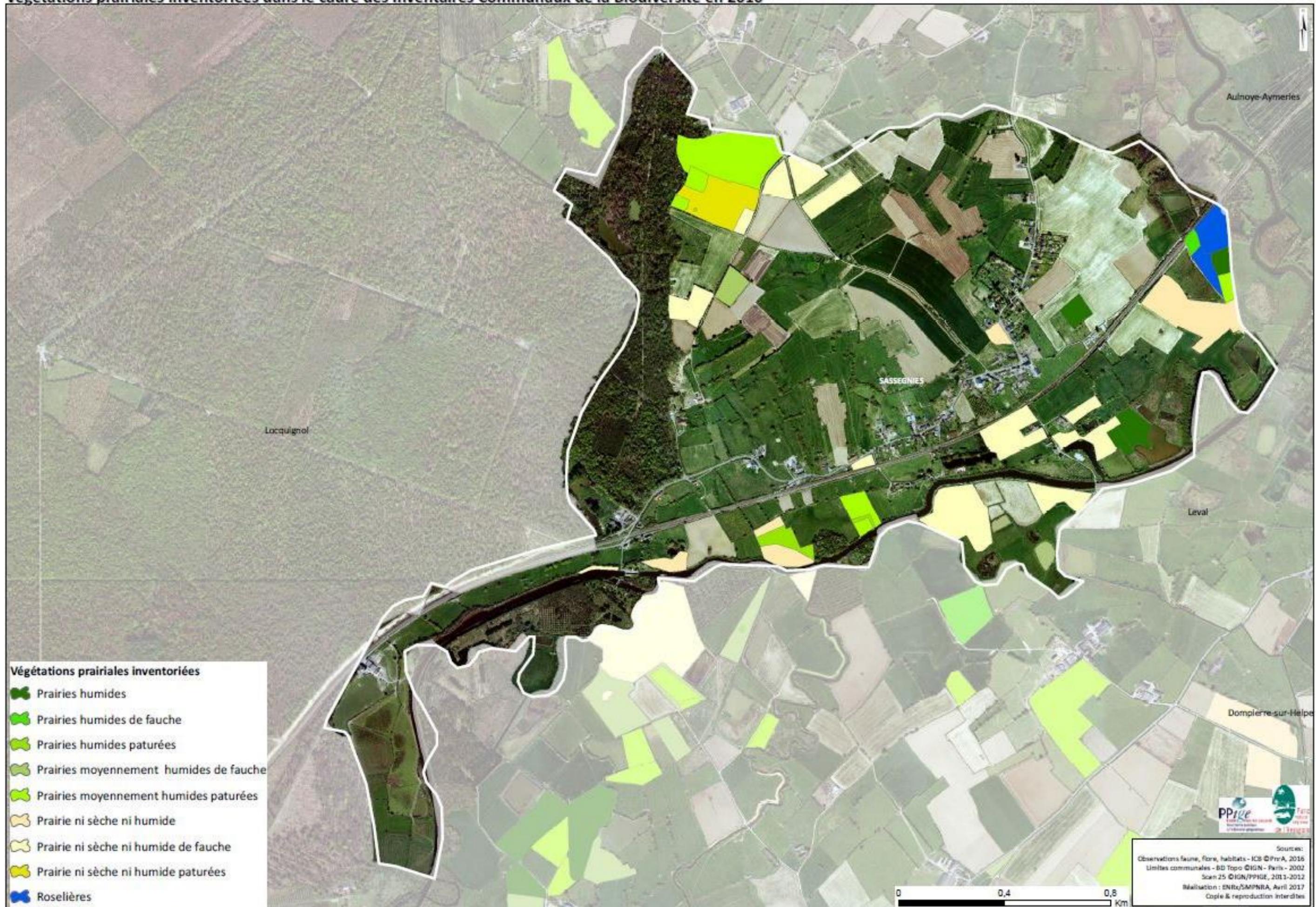
Les 47 hectares de prairies inventoriés dans la commune de Sassegny ont permis de différencier dix types différents de végétation (plus communément appelés habitats). Sur ces 10 habitats, 4 sont rares à assez rares dans le Nord-Pas-de-Calais, ils sont considérés comme patrimoniaux, ce qui implique une surveillance accrue sur leur préservation. Ces 4 habitats réunis représentent un peu moins de 4 hectares (soit 7.92 % des surfaces inventoriées).

La prairie de fauche mésohygrophile est un habitat inscrit à l'annexe 1 de la directive habitat⁴, c'est-à-dire que sa conservation constitue un enjeu à l'échelle de l'Europe.

Nom de l'habitats	Nom scientifique	Rareté NPdC	Menace NPdC	Intérêt Patrimonial	Habitat identifiant zone humide	Directive Habitat Annexe 1	Hectares
Prairies de fauche mésohygrophiles	Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris B. Foucault 1989	R?	DD	Oui	Oui	Oui	1,0321
Prairies alluviales longuement inondables	Oenanthion fistulosae B. Foucault 2008	AR	NT	Oui	Oui	{pp}	1,302
Prairie fauchée à Oenanthe fistuleuse et Laïche des renards	Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae Trivaudey 1989	RR	EN	Oui	Oui	Non	0,3492
Prairie pâturée à Renoncule rampante et vulpin genouillé	Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati Tüxen 1937	AR	NT	Oui	Oui	Non	1,2615

Tableau 3 : Tableau synthétique des habitats patrimoniaux

⁴ La directive habitats est un document qui fixe des listes d'habitats, de faune et de flore ainsi que les conditions de protection de ces derniers. Cette réglementation est Européenne et à la base de la création des sites Natura 2000.



Carte 8 : Carte des différents habitats identifiés

Enjeux écologiques

La carte des enjeux écologiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes parcelles présentes sur la commune.

L'estimation de la valeur écologique de différentes parcelles se base dans un premier temps sur la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux, puis sur une analyse paysagère.

Trois niveaux d'enjeux ont été déterminés. Pour une lecture rapide de la carte, un code couleur a été utilisé. Le classement se fait comme suit :

Zone à enjeu national (EN ROUGE)

- présence d'au moins une espèce inscrite à l'annexe II de la : Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive Habitat-Faune-Flore

et/ou

- présence d'au moins une espèce inscrite sur les listes rouges UICN et nationales à un niveau égal ou supérieur à menacé (NT)

et/ou

- présence d'au moins un habitat inscrit à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive Habitat-Faune-Flore

Zone à enjeu régional (EN ORANGE)

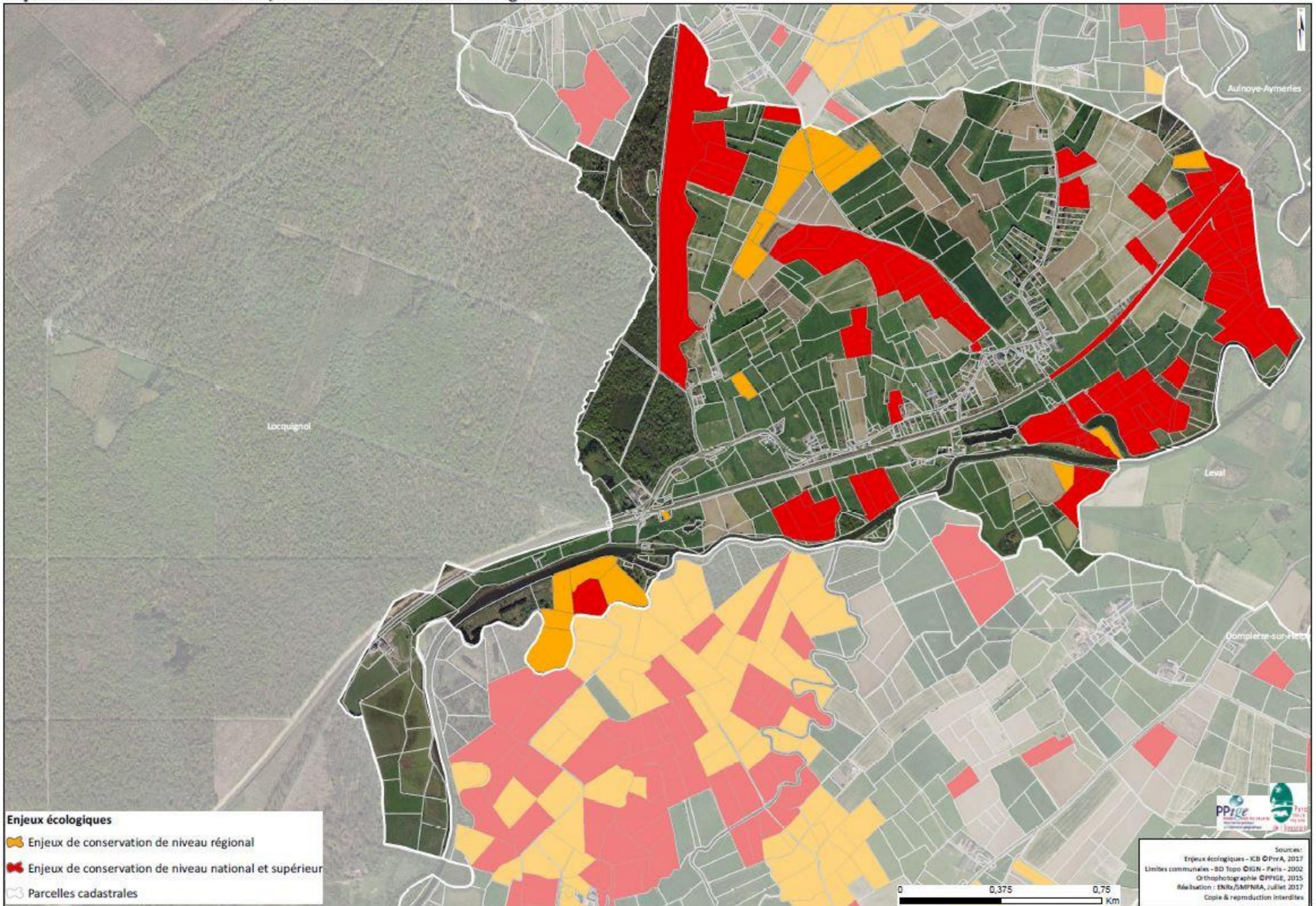
- présence d'espèces à enjeu régional (les espèces ou habitats des listes rouges⁵ régionales jusqu'au niveau vulnérable (NT)).

et/ou

- présence d'habitats patrimoniaux à l'échelle régionale. Patrimonialité évaluée par le CBNBL⁶

⁵ CONSERVATOIRE FAUNISTIQUE REGIONAL, 2014, Référentiel faunistique : Raretés, Protections, Menaces et Statuts

⁶ DUHAMEL, F. & CATTEAU, E., 2010. - Inventaire des végétations de la région Nord-Pas de Calais.



Carte 9: Carte des zones à enjeux de conservation

Description des zones à enjeux

Zones à enjeu national

Le bocage :

On trouve en zone à enjeu national, des parcelles bocagères où se retrouve la pie-grièche écorcheur. En effet cette dernière apprécie les haies relativement denses avec différentes typologie de haies (basses, hautes, etc) ou elle trouve des terrains de chasse assez dégagés dans les prairies.

Mais de façon généralisée, ces habitats sont de plus en plus restreints pour de multiples raisons : entretien inadapté, retournement de prairies, traitements, etc. Cette espèce est donc le signe d'un paysage bocager, typique de l'Avesnois, en « bon état » qu'il convient de préserver et de valoriser.

Zones à enjeu régional

Plans d'eau, roselières, prairies longuement inondables :

Une présence en eau continue ou une grande partie de l'année, dans certaines zones est un impératif pour certaines espèces (hydrophile, méso hygrophile, hygrophile). Les prairies humides ont un intérêt écologique majeur puisqu'elles sont généralement le support d'habitats et d'espèces remarquables. Le degré d'humidité du sol et la gestion appliquée sur ces parcelles vont influencer le développement d'une flore caractéristique, qui forme des habitats remarquables.

On y retrouve des espèces floristiques telles que l'œnanthe fistuleuse, le scirpe des bois et le séneçon aquatique. Toutes ces espèces se retrouvent dans des prairies longuement inondables (plus de six mois) et où la pression agricole est plus faible.

Ont également été recensés sur ces espaces, de nombreuses espèces animales, comme le phragmite des joncs, la sterne pierregarin ou encore le bruant des roseaux. Ces zones sont pour eux des lieux de chasses et/ou de nidification.

Concernant l'entomologie, plusieurs espèces permettent le classement de secteurs en zones à enjeu régional. On retrouve donc le Conocéphale des roseaux et le Criquet ensanglanté. Ces derniers sont inféodés aux parcelles dites de « marais » avec une végétation relativement bien développée.

Le bocage :

Le bocage est un paysage d'enclos verdoyants dominé par l'activité agricole. Pour compléter cette définition dans le contexte du territoire de l'Avesnois, l'activité agricole correspond ici à une occupation du sol majoritairement de type prairial. On y retrouve

donc des successions de prairies humides à moyennement humides, des mares et un maillage bocager de haies basses, vives ou de têtards plus ou moins dense.

Une espèce animale très caractéristique s'y retrouve : la chevêche d'Athéna. Celle-ci apprécie le maillage bocager et notamment les arbres têtards dans lesquels elle s'abrite, mais également les zones de prairies ouvertes où elle peut chasser. On retrouve également la bouscarle de cetti, la tourterelle des bois, la linotte mélodieuse, l'hypolais polyglotte et la locustelle tachetée qui apprécient des zones de haies denses ou de broussailles.

Les prairies, contribuant à la formation du paysage bocager, abritent également une flore particulière comme le brome mou ou encore la laîche des renards.

Espaces urbains périphériques :

Ce sont des espaces à l'interface entre les zones urbaines et de campagne. On y retrouve des espèces commensales de l'homme telle l'effraie des clochers. Comme son nom l'indique on la retrouve dans les clochers, les vieux bâtiments ou encore les haies.

Focus: Prairies remarquables

Les prairies humides sont des habitats en voie de disparition du fait de leur drainage ou de la plantation de peupliers.

Limiter les intrants, pratiquer une exploitation extensive et conserver ou améliorer l'état des haies sont des actions prioritaires pour préserver ces milieux fragiles.

Potentialités écologiques sur la commune de Sassegnies : Préservation et amélioration de l'existant

Outils :

Dans le but d'améliorer les potentialités écologiques de la commune de Sassegnies, **le Parc Naturel Régional de l'Avesnois** est un partenaire privilégié dans l'objectif de préserver et valoriser le patrimoine de la commune.

Le PNR est un acteur de l'amélioration de l'état écologique de son territoire. Il œuvre à la connaissance de la biodiversité et apporte son appui technique aux élus et aux usagers du territoire comme les agriculteurs pour favoriser la prise en compte des intérêts écologiques dans leurs activités.

Il contribue ainsi à la protection d'espace à fort enjeu écologiques notamment via la mise en œuvre de la trame verte et bleue notamment sur terrains agricoles par le biais de la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques.

Le PNR Avesnois œuvre également au partage des connaissances par le biais de diverses actions : vulgarisation grand public, formations, rencontre avec des partenaires, etc. Il contribue également à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager de l'Avesnois un apportant un soutien technique à des projets de valorisation du territoire.

Le PNRA ne travaille pas sur l'acquisition foncière, cependant des projets de conventionnement sont envisageables avec le PNRA, qui se veut être un outil au service des communes adhérentes à la charte.

Au regard des enjeux écologiques et paysagers des communes, cinq mesures à développer ont été identifiées et cartographiées sur chaque territoire :

Mesure 1: Restauration et préservation des mares prairiales

Mesure 2: Restauration et préservation des prairies humides

Mesure 3: Protection des berges de ruisseaux

Mesure 4: Limiter l'extension des espèces invasives

Mesure 5: Préservation et maintien du bocage

Mesure 6: Prise en compte de la biodiversité dans les boisements

Mesure 7 : Accueillir la biodiversité dans les Bâtiments

Pour chacune des mesures, un tableau descriptif des enjeux concernés, des actions à mettre en œuvre et des acteurs locaux pour accompagner la commune dans son exécution a été établi.

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
		<p><u>Préservation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Inscription au PLU</u> au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme pour protéger les mares - Acquisition de prairies avec des mares - <u>Contractualisation agricole</u> des mesures d'entretien 	<p>document d'urbanisme au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.</p> <p>MAEc PE02 pour l'entretien.</p> <p>Accompagnement du PNRA dans les démarches d'acquisition (recherche de fonds, mise en relation avec les structures de référence en maîtrise foncière : SAFER, EPF, Conservatoire d'Espace Naturel...)</p> <p>Coordination de projet/ mise en relation de partenaires potentiels pour la gestion de mares.</p> <p>BCAE 7 : Obligation de maintien des mares comprises entre 10 et 50 ares comme éléments topographiques, afin de toucher l'intégralité des aides PAC.</p>

Mesure 2 : Restauration et préservation des prairies humides

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Entomofaune ; zone de chasse et de nourrissage pour les mammifères ; micro mammifères auxiliaires des cultures et chauves-souris ; zone de chasse pour les oiseaux</p> <p>- Quelques enjeux liés à la biodiversité sur la commune : Carex.cuprina, Oenanthe fistuleuse, Scirpe des bois, Sénéçon aquatique, Conocéphale des roseaux, Bruant des roseaux, Criquet ensanglanté, Phragmite des joncs, Bouscarle de Cetti</p>	<p>- Zone de chasse Pie Grièche Ecorcheur, chiroptères, entomofaunes</p> <p>- Plusieurs plantations de peupliers</p>	<p><u>-Restauration :</u></p> <p>- Mise en place d'une <u>gestion extensive</u>, plus favorable à la faune et à la flore. Il est notamment préconisé d'adapter les périodes de fauche (une fauche entre le 20 juin et le 14 juillet)</p> <p>Préserver des prairies gérées uniquement par fauche</p> <p>- Mise en place de <u>bandes refuges</u> au sein des prairies fauchées, le long des haies</p> <p>- Accompagner les agriculteurs dans la définition d'un <u>calendrier de fauche</u> et de pâturage (chargement, période, races, etc) prenant en compte l'enjeu écologique des prairies.</p> <p>- <u>Suivi</u> de l'évolution des prairies patrimoniales</p> <p>- <u>Supprimer la fertilisation</u> et le sur-semis sur certaines prairies et exporter les rémanents</p>	<p><u>Restauration :</u></p> <p><u>Conseils</u> Les technicien du PNRA peuvent apporter un appui technique afin d'élaborer une gestion alliant intérêt agronomique et contribution à la préservation des zones humides</p> <p><u>Contractualisation :</u> Animation de MAEC pour les parcelles agricoles. Les actions pouvant être contractualisées porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La limitation du chargement ; - Le retard de pâturage ; - Le retard de fauche ; - La suppression de fertilisation ; - La création de bandes refuges. <p><u>Maitrise foncière :</u> Le PNRA se positionne comme un relais lors de l'acquisition de parcelles dans un objectif d'amélioration et de maintien de la biodiversité sur une parcelle. En ce sens le PNRA tiendra le rôle de relais entre le/les propriétaire(s) et l'acquéreur. Les acquéreurs (CEN, Département,</p>

			<p>Intercommunalités, etc) pourront aussi bénéficier d'un appui technique.</p> <p>Observatoire de la biodiversité : Mis en place en 2015 par le PNRA, il s'agit d'un programme de surveillance de l'état de santé de la nature en Avesnois, ce programme se base notamment sur des suivis de la végétation des prairies.</p>
		<p><u>-Préservation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Protection réglementaire</u> des prairies humide, par les documents d'urbanisme : PLUI - <u>Protection foncière des prairies.</u> - <u>Maintient de pratiques agricoles extensives</u> 	<p><u>Préservation :</u></p> <p>Accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L123-1-5- III 2 du code de l'urbanisme. Animation MAEc pour les parcelles agricoles gestion extensive avec possibilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter du chargement ; - retarder le pâturage ; - retarder la fauche ; - supprimer la fertilisation.

Mesure 3 : Atteindre l'objectif de bon état écologique des cours d'eau défini par la loi sur l'eau (loi n° 2006-1772).

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Qualité morphologique des cours d'eau dégradée (envasement, dégradation des berges, etc)</p> <p>- Intérêt agronomique comme abris (quand présence d'une ripisylve = arbres le long des ruisseaux) pour le bétail situé en parcelle attenante aux ruisseaux</p> <p>- Intérêt dans la préservation de la fonctionnalité des ZH. La ripisylve constitue un élément important dans le rôle de dégradation d'éléments polluant et dans la dénitrification (notamment en ralentissant l'écoulement des eaux)</p> <p>- Intérêt écologique pour de nombreuses espèces inféodées aux zones humides et fortement influencées par les crues, nécessaire au bon fonctionnement d'un cours d'eau</p>	<p>- Qualité générale de <u>l'eau dégradée</u> (turbidité, fond colmaté, etc).</p>	<p><u>Pose de clôtures</u> le long des berges ainsi que de pompes à museau, afin de maintenir la ceinture végétalisée de bordure</p> <p>- Gestion de la <u>ripisylve</u> afin de favoriser une partie de passage pour la lumière</p> <p>- <u>Reprofilage des berges</u> afin d'éviter les apports de terre dans le cours d'eau et redynamisation des cours d'eau (risbermes, épis déflecteur, etc). L'objectif est de favoriser un écoulement plus naturel des eaux, souvent perturbés par l'homme.</p> <p><u>Bandes enherbées</u> : agrandissement des bandes enherbées au-delà de 5 mètres</p>	<p>- Conseil technique sur les modalités à mettre en œuvre et sur la cohérence/validité des projets</p> <p>- Structure relais avec le SMAECEA, la CAMVS, le Fédération de pêche et les APPMA</p> <p>- Accompagnement financier dans les demandes de subventions (Agence de l'Eau, etc)</p>

Mesure 4 : Limiter l'extension des espèces invasives

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Banalisation du cortège floristique par concurrence avec nos espèces indigènes. Dérèglement des milieux et destruction d'habitats favorables à une faune diversifiée.</p>	<p>- Espèces Exotiques Envahissantes sur la commune : Renouée du Japon,</p>	<p><u>Restauration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas broyer la Renouée du Japon ; - <u>Opérations de lutte</u> pour contenir voire détruire les stations de Renouées du Japon présentes : Fauche (idéalement arrachage) exportée et répétée 6 à 8 fois par an de mai à octobre ; - <u>Plantation</u> d'espèces ligneuses qui créeront de l'ombrage et concurrenceront l'espèce ; - Utilisation de <u>géotextile</u> pour éviter les repousses ; - Communication sur les espèces invasives aux habitants ; - Surveillance de l'évolution de l'espèce. <p><u>Préservation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication et information auprès des habitants 	<p><u>Restauration et Préservation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils techniques auprès des communes - Mise en place de chantiers participatifs avec les communes volontaires - Sensibilisation des habitants et gestionnaires d'espaces - Actions complémentaires à l'opportunité

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
		<ul style="list-style-type: none"> - Veille - Utilisation d'huiles essentielles de cèdre renouvelée - Ne pas utiliser de gyrobroyeur - Piégeage rat musqué 	

Mesure 5 : Préservation et maintien du bocage

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Maintien du paysage typique de l'Avesnois</p> <p>- Oiseaux patrimoniaux présents à Sassegny et tributaires du maintien du bocage : Bruant jaune, Fauvette grisette.</p> <p>- Intérêt agronomique (protection du bétail, hausse de la production, antiérosion), économique (valorisation en bois de chauffe) et paysager (cadre de vie des habitants)</p>	<p>- Un <i>intérêt paysager</i> fort (intégration paysagère, randonnée, etc)</p> <p>- Un maillage bocager typique de l'Avesnois, mais menacé par une gestion importante et « sévère » en haies basses</p>	<p><u>Préservation :</u></p> <p>- <i>Protection réglementaire</i> des haies, des vergers et des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.</p> <p><u>Restauration :</u></p> <p>- <i>Entretien extensif</i> des haies et choix d'un matériel adapté</p> <p><u>Renforcement :</u></p> <p>- Plantation de verger haute tige, d'arbres têtards et renforcement des haies existantes avec les agriculteurs mais aussi les communes. Choix d'essences locales et/ou anciennes</p> <p>- Conversion de haies basses (<2m) en haies hautes.</p>	<p><u>Protection :</u></p> <p>Accompagnement technique du Parc pour une préservation concertée du bocage</p> <p>Communes : Inscription des haies, des arbres isolés ou encore des prairies et des mares dans le document d'urbanisme communal (Article L123-1 5 III 2°).</p> <p><u>Restauration :</u></p> <p>Possibilité de contractualisation de MAEc pour l'entretien des haies. En ce sens le PNRA se place comme un appui pour la réalisation de la demande à réaliser auprès des services de l'état.</p> <p>Le PNRA est aussi une structure de conseils techniques. Pour cela des préconisations peuvent être fournies sur sollicitations et des formations sur la taille des fruitiers ou arbres champêtres sont régulièrement proposés</p> <p><u>Renforcement :</u></p> <p>Le PNRA est une structure de conseils</p>

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
			<p>techniques. Pour cela des préconisations peuvent être fournies sur sollicitations. De plus le PNRA est à même de fournir des avis technique sur la pertinence ou la cohérence de projets de plantation.</p> <p>Dans un objectif d'animation du territoire, le Parc organise annuellement l'opération « plantons le décor ». A cela s'ajoute certaines actions ponctuelles : Appel à projet en Faveur de la Nature / Projet GRT gaz/...</p> <p>Des chantiers de plantations avec les écoles peuvent également être organisés afin de concilier sensibilisation et préservation de l'environnement.</p> <p>Avis technique sur la pertinence ou la cohérence de projets de plantation.</p> <p>Classement en zone « N » des secteurs bocagers à enjeu écologique dans le PLUI</p> <p>Valorisation économique par le biais de deux actions mises en place et suivis par la Parc. Les Pressées Avesnoise permettant la valorisation du produit des vergers et L'appelation « Valeurs Parc » qui vise à apporter une valeur économique supplémentaire aux vergers.</p>

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
			<p>Le PNRA travaille à la valorisation du bocage à travers la filière Bois énergie permettant une valorisation de la ressource en bois issue des haies. Des projets de chaudières à bois peuvent être étudiés avec le PNRA.</p> <p>Dans le cadre des « paiements verts » et du respect des BCAE* de la Politique Agricole Commune, les agriculteurs doivent conserver la même quantité de haies</p> <p>*Bonnes Conditions Agro-Environnementales</p>

Mesure 6 : Prise en compte de la biodiversité dans les boisements

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>Cortège de papillons de jour potentiels : Petit sylvain, Tircis, etc</p> <p>--</p> <p>Cortège d'oiseaux forestiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de la dorine à feuilles alternes - Présence de papillon de jours et odonates - Corridor - Beaucoup de peupleraies (baisse de biodiversité) - Atténuation de l'effet de serre <ul style="list-style-type: none"> - Valeur économique - Exploitation en période de nidification - Refuge pour la faune (chandelle, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les <u>périodes d'exploitation</u> forestières pour ne pas abîmer les sols (tassement empêchant la repousse par exemple) - <u>Eclaircissement des layons</u> pour l'entomofaune (papillons et odonates) - Privilégier les <u>essences locales</u> - <u>Ne pas enrésiner</u> les zones traversées par des ruisseaux forestiers - <u>Ne pas boiser les marais et prairies humides</u>, principalement celles à enjeu écologique - <u>Conservation d'arbres morts</u>, d'arbres sénescents et d'arbres à cavité (oiseaux, chauves-souris, insectes, champignons) - <u>Développer des zones de lisières</u>, transition entre les zones enherbées et les zones boisées d'intérêt écologique mais aussi sylvicole. 	<p>Le PNRA peut dans certains cas proposer un appui technique sur une conduite sylvicole plus favorable à la faune.</p> <p>Le Parc est également un relais entre les propriétaires de parcelles et les interlocuteurs référents (ONF, département, etc) autant techniques que financiers.</p>

Mesure 7 : Aménagements de bâtiments en faveur de la biodiversité

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
Présence de deux espèces emblématiques occupant des bâtiments de la commune : l'hirondelle rustique et l'Effraie des clochers.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de l'effraie des clochers - Un site favorable en mairie 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Diagnostics et propositions</u> d'aménagements (pose de nichoirs, planchettes, etc) - <u>Sensibilisation</u> auprès des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'aménagements des Bâtiments et financement - Accompagnement et suivi de sites d'hibernation - Conseils techniques pour l'aménagement des bâtiments ou améliorer les potentialités d'accueil de la faune des bâtiments, sur sollicitation

Zoom sur les actions cadres

- 1) Habitats humides : On retrouve sur la commune une diversité importante de Zones Humides. Afin de contribuer à leur préservation et maintien il conviendrait de travailler avec les exploitants ou les chasseurs pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à ces zones (préservation de la qualité de l'eau, régulation des débits, intérêts écologiques, etc). Le Parc peut dans cette optique être un **appui technique** afin de faciliter une gestion plus adaptée des espaces.
- 2) La commune compte plusieurs zones en peupliers. Ces derniers sont souvent plantés afin de limiter l'entretien de parcelle mais aussi afin de pouvoir bénéficier d'une recette financière rapide (à l'échelle de l'exploitation de parcelles forestières). Cependant les plantations en zones humides se font souvent au détriment de prairies humides sièges de nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales. En ce sens il serait donc intéressant de **remettre en prairies** les zones de peupliers où une végétation prairiale patrimoniale était connue ou là où elle subsiste encore de façon relictuelle. Les inventaires ont également permis de constater le labour de zones humides. Cet usage des sols humides leur font perdre tout intérêt écologique, induit une érosion des sols, des coulées de boues et une dégradation de la qualité des cours d'eau. Hors dérogation de la DDTM, ils sont de plus interdits !
- 3) On retrouve au niveau du bras mort situé le long de la Sambre une ancienne zone intéressante pour la faune. Cependant un regain d'intérêt récent pour ce secteur, notamment pour la pratique de la pêche, à entrainer un changement du milieu perturbateur pour la faune et la flore. Afin de concilier pratique récréative et biodiversité plusieurs actions simples de mises en œuvre sont envisageables. Cela consisterait à effectuer un **entretien plus « léger »** que celui réalisé à ce jour. Laisser certaines zones non fauchées ou moins régulièrement ainsi que le maintien d'une ceinture végétale sur les berges bénéficierait à la faune et la flore et ainsi également à l'ichtyofaune et donc à la pêche de loisir. En effet laisser certaines zones de végétations libres, permettra le développement d'insectes servant de base alimentaire pour certains poissons. De plus cela constituerait aussi en un gain de temps non négligeable notamment avec la réglementation zéro-phyto entrée en vigueur depuis janvier 2017. Ainsi le temps d'entretien s'en trouverait réduit.

Localisation des zones à enjeu de conservation et d'actions pour le patrimoine naturel de la commune de Sassegnyies



Carte 10 : Localisation des zones à enjeu de conservation et d'actions

Annexes

Liste des espèces

Inventaire de la flore par communes

Inventaire de la faune par communes

Oiseaux

Amphibiens

Libellules (odonates)

Papillons de jour (rhopalocères)

Criquets, sauterelles (orthoptères)

Mammifères

Coléoptères

Papillons de nuit (hétérocères)

Fiches descriptives

Fiches milieux

Les haies et le bocage

Les étangs et mares prairiales

Les systèmes prairiaux

Les plantes exotiques envahissantes

Fiches habitats

- Arrhenatherion elatoris

- Oenanthion fistulosae

- Oenanthion fistulosae

- Oenanthion fistulosae

Fiches faune

- Conocéphale des roseaux

- Bruant jaune

- Chevêche d'Athéna

- Hypolais polyglote

- Pie-grièche écorcheur

Fiches flore

- Achillée sternutatoire
- Laîche des renards
- Oenanthe fistuleuse
- Scirpe des bois
- Sénéçon aquatique

Arrhenatherion elatioris Koch 1926

Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris B. Foucault 1989

Prairies de fauche mésohygrophiles⁷Physionomie :

Prairie haute dominée par une strate de graminées et piquetée d'espèces mésohygrophiles. La végétation est globalement bistratifiée malgré un nombre d'espèces présent entre les deux strates. La strate supérieure accueille les grandes graminées et des espèces de mégaphorbiaies. La strate inférieure recèle un certain nombre d'espèces prairiales rampantes (*Ranunculus repens*) ou de taille modeste (*Lotus pedunculatus*). Végétation fermée est assez haute comprise entre 0.80 et 1 mètre.

Flore caractéristique :

Colchicum autumnale (Colchique d'automne)*, *Silaum silaus* (Silaüs des prés)*, *Festuca pratensis* (Fétuque des prés), *Crepis biennis* (Crépide bisannuelle), *Arrhenatherum elatius* subsp. *elatius* (Fromental élevé), *Alopecurus pratensis* (Vulpin des prés), *Centaurea jacea* (Centaurée jacée (s.l.)), *Holcus lanatus* (Houlque laineuse), *Festuca rubra* subsp. *rubra* (Fétuque rouge), *Lathyrus pratensis* (Gesse des prés), *Trisetum flavescens* (Trisetè jaunâtre), *Filipendula ulmaria* (Filipendule ulmaire), *Achillea ptarmica* (Achillée sternutatoire)*

Ecologie :

Présence dans les vallées alluviales fauchées souvent dans les parcelles les plus proches du cours d'eau au niveau du bourrelet de crue ou sur les marges externes des lits majeurs. Parfois présent dans des zones de suintement, marais asséchés, bermes routières, chemins forestiers. Les substrats sont souvent des alluvions sablo-limoneuses à limono-argileuses.

Evolution et conservation :

Végétation conditionnée par une exploitation avec fauche peu intensive (quantité d'intrants limités). Ces unités sont présentes en Avesnois dans le bocage et la Fagne de Trélon. Une surexploitation avec apport important d'engrais, l'utilisation d'herbicides et les fauches multiples appauvrit beaucoup ces prairies et les fait évoluer vers une végétation du *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris*. Lorsque le pâturage prend le dessus sur la fauche, ces prairies évoluent vers une communauté végétale du *Cardamino pratensis-Cynosurenion cristati*. En termes de conservation il est conseillé de conserver ou d'améliorer la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du bassin-versant

Outils MAEC :

Suppression de la fertilisation (HE03) et retard de fauche au 15 juin (HE06)
Avec pour recommandations : absence de pâturage et retard de fauche au 1^{er} juillet.

Gestion optimale :

Fauche exportatrice fin juin/début juillet seconde fauche en septembre/octobre.
Cette végétation ne doit pas être pâturée.

⁷ *=espèce patrimoniale

Arrhenatherion elatioris Koch 1926Colchico autumnalis - Arrhenatherenion
elatioris B. Foucault 1989Statuts et codes :Localisation :

Rareté régional	R ?	Cahier habitat	6510
Tendance	R	Code Corine	38.22
Menace	DD	Surface totale	
Directive habitat	Oui		

Oenanthion fistulosae de Foucault 2008

Prairies alluviales longuement inondables

Rareté régionale	AR	Directive habitat	
Tendance	R	Cahier habitat	
Menace	NT	Code Corine	37.24

Physionomie :

Végétation dense de 40 à 60 cm de hauteur, elle occupe des surfaces peu étendues, parfois en mosaïque avec d'autres végétations prairiales exploitées plus intensivement ou des végétations de grandes herbes de type roselières ou grandes cariçaies.

Flore caractéristique :

Oenanthe fistulosa (**Oenanthe fistuleuse**)*, *Ranunculus repens* (Renoncule rampante), *Rumex crispus* (Patience crêpue), *Myosotis scorpioides* (Myosotis des marais).

Ecologie :

Végétation des petites vallées dans les plus bas niveaux topographiques.

Substrats alluviaux hydromorphes à Gley, souvent assez riches en matière organique, sols plus ou moins riches en bases à légèrement acide.

Se développe dans les zones les plus longuement inondables où l'eau peut stagner en surface de l'hiver jusqu'au printemps, végétation héliophile.

Evolution et conservation :

Végétation dépendante d'une exploitation extensive par fauche ou pâturage léger entre mai et octobre.

Oligotrophisation possible avec apparition de nouvelles espèces (Laîche noire (*Carex nigra*), Succise des prés (*Succisa pratensis*) ..)

Leur maintien passe par de la fauche exportatrice ou à défaut par un pâturage extensif limité dans le temps et dans la charge (nombre d'UGB).

Ceci en assurant la pérennité de cette prairie longuement inondable par la préservation du fonctionnement hydrogéologique superficiel et le maintien de la qualité des eaux.

Gestion optimale :

Il s'agit d'une végétation de prairies de fauche ayant un caractère dégradé si bien qu'il n'est pas possible de lui attribuer une association végétale. Seule la fauche exportatrice (en juillet puis septembre/octobre) peut permettre de restaurer des végétations plus diversifiées de haut intérêt patrimonial.

Outils MAEC :

Suppression de la fertilisation (HE03) et retard de fauche au 15 juin (HE06)

Avec pour recommandations : absence de pâturage et retard de fauche au 1^{er} juillet.

* = espèces patrimoniales

Prairie fauchée à Oenante fistuleuse et Laîche des renards

Rareté régionale	RR	Directive habitat	
Tendance	R	Cahier habitat	
Menace	EN	Code Corine	37.2

Physionomie :

Prairie à végétation dense, haute de 40 à 60 cm.

Elle occupe des surfaces peu étendues, parfois en mosaïque avec d'autres végétations prairiales exploitées plus intensivement ou des végétations de grandes herbes de type roselières ou grandes cariciées.

Flore caractéristique :

Carex vulpina* (Laîche des renards)*°, *Oenantho fistulosa* (ñ nanthe fistuleuse)

Ranunculus repens (Renoncule rampante), *Rumex crispus* (patience crépue), *Myosotis scorpioides* (Myosotis des marais), *Ranunculus flammula* (renoncule flammette), *Carex acuta* (Laîche aiguë), *Glyceria fluitans* (Glycérie flottante), *Eleocharis palustris* (Eleocharie des marais), etc.

Ecologie :

Cette végétation se développe dans les zones les plus longuement inondées où l'eau peut stagner en surface en période hivernale jusqu'au printemps. Celle-ci apprécie les zones exposées au soleil mais ne supporte pas le piétinement.

Evolution et conservation :

Association végétale stable mais dépendante d'une exploitation extensive par fauche ou pâturage léger entre les mois de mai et septembre-octobre.

Elle peut évoluer par eutrophisation et piétinement dû au pâturage très intensif par exemple.

Le maintien de la végétation par fauche exportatrice ou à défaut un pâturage extensif limité dans le temps et dans la charge, tout en assurant la pérennité de cette prairie longuement inondable par la préservation du fonctionnement hydrologique superficiel et le maintien de la qualité des eaux.

Gestion optimale :

Une fauche exportatrice au mois de juillet avec éventuellement une seconde fauche automnale (septembre/octobre).

Outils MAEC :

Suppression de la fertilisation (HE03) avec retard de fauche au 15 juin (HE06).

Avec pour recommandations l'absence de pâturage et une fauche après le 1^{er} juillet.

* : espèce patrimoniale

° : espèce protégée

Prairie pâturée à Renoncule rampante et Vulpin genouillé

Rareté régionale	AR	Directive habitat	
Tendance	R	Cahier habitat	
Menace	NT	Code Corine	37.2

Physionomie :

C'est une végétation dense et relativement haute mesurant entre 0,3 à 1 mètre. Sa composition floristique, relativement pauvre, est principalement composée de graminées et de plantes rampantes telles que le Vulpin genouillé ou bien encore la Renoncule flammette. La floraison estivale est plutôt discrète, colorée par la Cardamine des prés, le Myosotis des marais, etc.

Flore caractéristique :

***Ranunculus repens* (Renoncule rampante), *Alopecurus geniculatus* (Vulpin genouillé), *Carex vulpina* (Laîche des renards)*°**

Trifolium repens (Trèfle rampant), *Ranunculus flammula* (Renoncule flammette), *Galium palustre* (Gaillet des marais), *Lysimachia nummularia* (Lysimaque nummulaire), *Potentilla anserina* (Potentille des oies), *Glyceria fluitans* (Glycérie flottante), *Leontodon autumnalis* (Liondent d'automne), *Mentha aquatica* (Menthe aquatique), *Oenanthe fistulosa* (Oenanthe fistuleuse)*, *Myosotis scorpioides* (Myosotis des marais), *Eleocharis palustris* (Éléocharide des marais), etc.

Ecologie :

Ce type de végétation prairiale nécessite de grandes quantités d'eau tout au long de leur développement. Pour cela, elle affectionne tout particulièrement les sols argileux ou peu perméables bien exposés au soleil, dont les reliefs sont bas et inondés de manière régulière et prolongée (jusqu'au mois de mai) ou dans les bas de pente où s'accumulent les eaux de ruissellement.

Cette association de prairies est le résultat d'un pâturage plus ou moins extensif.

Evolution et conservation :

Cette association permanente dont la diversité floristique dépend d'une certaine manière de la charge de pâturage, dont l'augmentation excessive de celle-ci transformant cette végétation en prairie piétinée à Patience crépue et Vulpin genouillé. Elle est souvent en contact avec des prairies à végétation aquatique. Le fonctionnement hydrologique naturel des vallées et des versants avec résurgences est à préserver pour assurer la pérennité à long terme de cette prairie hygrophile.

GESTION OPTIMALE :

Il s'agit d'une végétation de pâturage extensif ou issue de la combinaison d'une gestion plus ou moins extensive par fauche + pâturage. Cette gestion doit être maintenue. Néanmoins, cette végétation en cas de fauche exclusive (en juillet puis en septembre/octobre) peut facilement évoluer vers une végétation de *Oenanthe fistulosa* ó *Caricetum vulpinae* de plus grand intérêt écologique.

Outils MAEC :

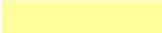
Dans l'optique de la restauration d'une végétation plus patrimoniale :

Suppression de la fertilisation (HE03) avec retard de fauche au 15 juin (HE06).

Avec pour recommandations l'absence de pâturage et une fauche après le 1^{er} juillet.

Listes d'espèces

Les données présentées dans ce document sont issues des observations réalisées en 2015 par le CEN au cours des sorties de terrain, des données transmises dans le cadre du RAIN par le CBNBL et le GON ainsi que des différentes études antérieures réalisées sur la commune (mises à disposition par le PNRA).

	Espèce à enjeu local
	Espèce à enjeu régional
	Espèce à enjeu PNR
	Espèce à enjeu national

Inventaire floristiques

Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

E : Exceptionnel

RR : très Rare

R : Rare

AR : Assez Rare

PC : Peu Commun

AC : Assez Commune

C : Commune

CC : Très Commune

Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

Ex : taxon éteint

Ex ? : taxon présumé éteint

EW : taxon éteint à l'état sauvage

EW ? : taxon présumé éteint à l'état sauvage

CR : taxon gravement menacé d'extinction

EN : taxon menacé d'extinction

VU : taxon vulnérable

CD : taxon dépendant des mesures de conservation

NT : taxon quasi menacé

LC : taxon de préoccupation mineure

P : Protection :

R1 : protection régionale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 1/04/1991

N1 : protection nationale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995

Sassegnies

Nom scientifique	Rareté régionale	Menace	Intérêt patrimonial	Source
<i>Achillea millefolium</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Achillea ptarmica</i> L.	AC	NT	Oui	Terrain 2016
<i>Adoxa moschatellina</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Ajuga reptans</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Alliaria petiolata</i> (Bieb.) Cavara et Grande	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Alopecurus geniculatus</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Anemone sylvestris</i> L.	D	RE	(Oui)	Terrain 2016
<i>Angelica sylvestris</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Arctium lappa</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Arum maculatum</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Bellis perennis</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Bromus racemosus</i> L.	AR	NT	Oui	Terrain 2016
<i>Caltha palustris</i> L.	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Cardamine pratensis</i> L.	C	LC	pp	Terrain 2016
<i>Carex acuta</i> L.	AR?	LC	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	Menace	Intérêt patrimonial	Source
Carex cuprina (Sándor ex Heuffel) Nendtvich ex A. Kerner	C	LC	pp	Terrain 2016
Carex disticha Huds.	AC	LC	Non	Terrain 2016
Carex hirta L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Carex riparia Curt.	C	LC	Non	Terrain 2016
Carex tomentosa L.	E	EN	Oui	Terrain 2016
Carex vulpina L.	R	NT	Oui	Terrain 2016
Centaurea jacea L.	CC	LC	pp	Terrain 2016
Cerastium fontanum Baumg.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Cirsium arvense (L.) Scop.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Cladium mariscus (L.) Pohl	R	LC	Oui	Terrain 2016
Convolvulus arvensis L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Crepis biennis L.	PC	LC	Non	Terrain 2016
Cruciata laevipes Opiz	AC	LC	Non	Terrain 2016
Cynosurus cristatus L.	C	LC	Non	Terrain 2016
Dactylis glomerata L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Daucus carota L.	CC	LC	pp	Terrain 2016
Eleocharis palustris (L.) Roem. et Schult.	AC	LC	Non	Terrain 2016
Epilobium hirsutum L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Equisetum palustre L.	C	LC	Non	Terrain 2016
Euonymus europaeus L.	C	LC	Non	Terrain 2016
Festuca arundinacea Schreb.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Festuca pratensis Huds.	AC	LC	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	Menace	Intérêt patrimonial	Source
<i>Festuca rubra</i> L.	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Galium aparine</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Galium mollugo</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Galium palustre</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Geranium dissectum</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Glechoma hederacea</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmberg	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Hedera helix</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Holcus lanatus</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Hypericum perforatum</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Iris pseudacorus</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffmann	PC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus effusus</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Juncus inflexus</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lamium album</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Leontodon autumnalis</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	Menace	Intérêt patrimonial	Source
<i>Leontodon hispidus</i> L.	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lolium perenne</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lotus corniculatus</i> L.	CC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	AC	LC	pp	Terrain 2016
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lycopus europaeus</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Mentha aquatica</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	PC	NT	Oui	Terrain 2016
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) S.F. Gray	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Phleum pratense</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Plantago lanceolata</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Plantago major</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Poa annua</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Poa pratensis</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Poa trivialis</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Prunella vulgaris</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	Menace	Intérêt patrimonial	Source
Ranunculus acris L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Ranunculus auricomus L.	AC	LC	Non	Terrain 2016
Ranunculus ficaria L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Ranunculus flammula L.	AC	LC	Non	Terrain 2016
Ranunculus repens L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Ranunculus trichophyllus Chaix	AR	NT	Oui	Terrain 2016
Rorippa sylvestris (L.) Besser	AC	LC	Non	Terrain 2016
Rubus fruticosus L.	#	#	#	Terrain 2016
Rumex acetosa L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Rumex crispus L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Rumex obtusifolius L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Scirpus sylvaticus L.	AC	LC	Oui	Terrain 2016
Scrophularia auriculata L.	C	LC	Non	Terrain 2016
Senecio aquaticus Hill	PC	LC	Oui	Terrain 2016
Silene dioica (L.) Clairv.	C	LC	Non	Terrain 2016
Solanum dulcamara L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Sonchus arvensis L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Stachys sylvatica L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
Stellaria graminea L.	C	LC	Non	Terrain 2016
Stellaria holostea L.	C	LC	Non	Terrain 2016
Stellaria media (L.) Vill.	CC	LC	pp	Terrain 2016
Taraxacum alienum Dahlst.	?	DD	?	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	Menace	Intérêt patrimonial	Source
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R. Brown	E	VU	Oui	Terrain 2016
<i>Trifolium pratense</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Trifolium repens</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Urtica dioica</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Valeriana</i> L.	P			Terrain 2016
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.	AC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L. subsp. <i>aquatica</i> Nyman	PC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Veronica beccabunga</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016
<i>Vicia cracca</i> L.	CC	LC	Non	Terrain 2016
<i>Vicia sepium</i> L.	C	LC	Non	Terrain 2016

Inventaire faunistique

Catégories de menace :

Liste Rouge (selon UICN) :

RE : Régionalement Éteint
CR : En Danger Critique D'extinction
EN : En Danger
VU : Vulnérable
NT : Quasi Menacé
LC : Préoccupation Mineure
DD : Données Insuffisantes
NE : Non Évalué
NA : Non Applicable

LRN : Liste Rouge Nationale

LRNn : Liste Rouge National nicheur pour les oiseaux

LRR : Liste Rouge Régionale

LRRn : Liste Rouge Régionale Nicheur pour les oiseaux

EN : En danger
VU : Vulnérable
R : Rare
D : En déclin
L : Localisée
NO : Nidification occasionnelle
NM : Non menacée
NI : Nidification irrégulière

Rareté: Taux d'occupation du territoire régional en utilisant une maille de 25 ou 100 km²

D : disparu ;
E : exceptionnel
RR : très rare
R : rare
AR : assez rare
PC : peu commun
AC : assez commun
C : commun
CC : très commun

DO : Directive « Oiseaux » n° 79/409 CE du 02/04/1979

◆ Ann I = espèce inscrite à l'annexe I : espèce devant faire l'objet d'une protection spéciale.

Protection nationale: Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 (JORF 5 décembre 2009) fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

III : Article 3
IV : Article 4

Sassegnies

INVENTAIRE DES OISEAUX

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive oiseaux	Source
Tadorne de Belon	AC	L	LC		Terrain 2016
Sterne pierregarin	PC		LC	DOI	Terrain 2016
Vanneau huppé	C	D	LC	DOII	Terrain 2016
Héron cendré	C	L	LC		Terrain 2016
Pigeon ramier	C	NM	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Tourterelle des bois	AC	D	LC	DOII	Terrain 2016
Coucou gris	AC	NM	LC		Terrain 2016
Buse variable	C	NM	LC		Terrain 2016
Faisan de Colchide	PC		LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Perdrix grise	AC	D	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Foulque macroule	C	NM	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Gallinule poule-d'eau	C	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Accenteur mouchet	AC	NM	LC		Terrain 2016
Alouette des champs	AC	D	LC	DOII	Terrain 2016
Bergeronnette grise	AC	NM	LC		Terrain 2016
Bouscarle de Cetti	PC	VU	LC		Terrain 2016
Bouvreuil pivoine	AC	NM	VU		Terrain 2016
Bruant des roseaux	PC	D	LC		Terrain 2016
Bruant jaune	AC	D	NT		Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive oiseaux	Source
Chardonneret élégant	AC	NM	LC		Terrain 2016
Corneille noire	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Étourneau sansonnet	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Fauvette à tête noire	C	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette babillarde	AC	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette des jardins	AC	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette grisette	AC	NM	NT		Terrain 2016
Geai des chênes	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Grand Corbeau	RR		LC		Terrain 2016
Grive musicienne	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Grosbec casse-noyaux	PC	NM	LC		Terrain 2016
Hirondelle de fenêtre	AC	NM	LC		Terrain 2016
Hirondelle rustique	AC	D	LC		Terrain 2016
Hypolaïs polyglotte	AR	NM	LC		Terrain 2016
Linotte mélodieuse	AC	NM	VU		Terrain 2016
Locustelle lusciniöide	R	VU	EN		Terrain 2016
Locustelle tachetée	PC	NM	LC		Terrain 2016
Loriot d'Europe	PC	NM	LC		Terrain 2016
Merle noir	C	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Mésange bleue	AC	NM	LC		Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive oiseaux	Source
Mésange charbonnière	AC	NM	LC		Terrain 2016
Mésange nonnette	PC	NM	LC		Terrain 2016
Moineau domestique	AC	NM	LC		Terrain 2016
Phragmite des joncs	PC	VU	LC		Terrain 2016
Pie-grièche écorcheur	AR	VU	LC	DOI	Terrain 2016
Pinson des arbres	C	NM	LC		Terrain 2016
Pipit des arbres	AR	D	LC		Terrain 2016
Pouillot véloce	C	NM	LC		Terrain 2016
Rossignol philomèle	PC	NM	LC		Terrain 2016
Rougequeue noir	AC	NM	LC		Terrain 2016
Tarier pâtre	AC	D	LC		Terrain 2016
Troglodyte mignon	AC	NM	LC		Terrain 2016
Pic épeiche	AC	NM	LC		Terrain 2016
Chevêche d'Athéna	AC	D	LC		Terrain 2016
Chouette hulotte	PC	NM	LC		Terrain 2016
Effraie des clochers	PC	D	LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces nicheuses menacées en France (UICN France & al., 2011), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ;UICN., 2003).

Liste rouge des espèces nicheuses menacées dans la Région Nord-Pas-de-Calais (TOMBAL., 1996).

Les indices de rareté (HAUBREUX & VANAPPELGHEM., 2013) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection(VANAPPELGHEM., 2011) pour la période 1990 à 2011. La période prise en considération pour le calcul de l'indice est de 1990 à 2011.

INVENTAIRE DES AMPHIBIENS

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive oiseaux	Source
Triton alpestre	C		LC		Terrain 2016
Triton palmé	C		LC		Terrain 2016
Triton ponctué	C		LC		Terrain 2016

Sources :

BAUWENS D., CLAUS K., 1996. *Verspreiding van amfibieën en reptielen in Vlaanderen. De Wielewaal, Turnhout.*

COX N.A. & TEMPLE H.J., 2009. *European red list of Reptiles. Luxembourg: Office for official publications of the European Communities.*

GAVORY L., 2009. *Liste rouge des amphibiens et reptiles de Picardie. In Picardie nature, 2009. Référentiel « situation, menace et conservation » de la faune de Picardie. Doc. DREAL.42pp.*

GODIN J., 2005. *Liste des espèces déterminantes ZNIEFF Nord-Pas-de-Calais. Les Amphibiens et Reptiles.*

GODIN J., 2008. *Liste taxonomique actualisée des amphibiens et reptiles de la région Nord-Pas-de-Calais. Le Héron 41(1), 2008 : 25-28.*

GON., inédit. *Indice de rareté des Amphibiens et Reptiles du Nord-Pas de Calais (1993-2012).*

JACOB J.-P., DE WAVRIN C., GRAITSON H., KINET E., DENOËL M., PAQUAY M., PARCSY M., REMACLE A., 2007. *Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Aves-Raine et Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW-DGRNE), Série «Faune-Flore-habitats» n°2, Namur. 384pp.*

TEMPLE H.J. & COX N.A., 2009. *European red list of Amphibians. Luxembourg : Office for official publications of the European Communities.*

IUCN., 1994. *IUCN Red list categories. Prepared by the IUCN species survival commission. IUCN, Gland, Switzerland.*

IUCN., 2001. *Catégories et critères de l'IUCN pour la liste rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32pp.*

IUCN., 2003. *Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'IUCN pour la liste rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26pp.*

IUCN France, MNHN & SHF., 2009. *La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre amphibiens et reptiles de France métropolitaine.*

IUCN., 2013. *IUCN red list of threatened species Version 2013.1.*

INVENTAIRE DES ODONATES (LIBELLULES)

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive habitats	Source
Agrion élégant	CC	LC	LC		Terrain 2016
Agrion porte-coupe	C	LC	LC		Terrain 2016
Anax empereur	C	LC	LC		Terrain 2016
Caloptéryx éclatant	AC	LC	LC		Terrain 2016
Grande Aeschne	PC	LC	NT		Terrain 2016
Leste vert	C	LC	LC		Terrain 2016
Naïade au corps vert	C	LC	LC		Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive habitats	Source
Naïade aux yeux rouges	AC	LC	LC		Terrain 2016
Sympétrum fascié	C	LC	LC		Terrain 2016
Sympétrum sanguin	C	LC	LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge provisoire des espèces menacées en France (DOMMANGET & al., 2008), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (VANAPPELGHEM & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003 ; UICN., 2011).

Les indices de rareté (VANAPPELGHEM & al, 2012) sont attribuées selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1990-2010.

INVENTAIRE DES RHOPALOCERES (PAPILLONS DE JOUR)

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive habitats	Source
Amaryllis	C	LC	LC		Terrain 2016
Carte géographique	C	LC	LC		Terrain 2016
Myrtil	CC	LC	LC		Terrain 2016
Paon du jour	CC	LC	LC		Terrain 2016
Piéride de la rave	CC	LC	LC		Terrain 2016
Piéride du navet	CC	LC	LC		Terrain 2016
Robert le diable	C	LC	LC		Terrain 2016
Vulcain	CC	NA	LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (UICN FRANCE & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (HUBERT & HAUBREUX., 2014), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003 ; UICN., 2011).

Les indices de rareté (HAUBREUX., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011), pour la période 2000-2010.

INVENTAIRE DES ORTHOPTERES (CRIQUETS ET SAUTERELLES)

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Source
Conocéphale bigarré	CC		4	Terrain 2016
Conocéphale des roseaux	AC		3	Terrain 2016
Criquet des pâtures	CC		4	Terrain 2016
Criquet ensanglanté	PC		4	Terrain 2016
Decticelle bariolée	AC		4	Terrain 2016
Decticelle cendrée	C		4	Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (SARDET & DEFAUT., 2004), les espèces ont été évalués selon la méthodologie dérivée du travail de

(DUPONT., 2001) qui s'inspire lui même du travail effectué en Suisse par (CARRON et al., 2000).

1 : priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes ;

2 : priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction ;

3 : priorité 3 : espèces menacées à surveiller ;

4 : priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances.

HS : espèce hors sujet (synanthrope).

Les indices de rareté (CABARET., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1999-2010.

INVENTAIRE DES MAMMIFERES

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRRn	LRNn	Directive habitats	Source
Murin de Daubenton	C	V	LC	DHIV	Terrain 2016
Pipistrelle commune	C	I	LC	DHIV	Terrain 2016
Rat musqué	CC		NAa		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France & al., 2009), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (FOURNIER., 2000 ; DUTILLEUL., 2009), aucune mention spécifiée de l'application de la méthodologie UICN.

Indice de rareté régionale chiroptères (DUTILLEUL., 2009). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al.(1990 et 1999). Période prise en compte non précisée.

Indice de rareté hors chiroptères a été recalculé à partir des cartes de FOURNIER (2000). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al. (1990 et 1999) pour la période 1985-1995.

Fiches descriptives:

Les haies et le bocage

Définitions et enjeux

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

- **Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.
- **Écologique** comme corridor biologique, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier
- **Paysager, esthétique** et donc **touristique**

La qualité d'une haie est fonction de sa capacité à assurer ces différentes fonctions.

Les différents types de haies de l'Avesnois

Les haies sont constituées d'essences variées supportant bien la taille. On y recense : l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Sureau (*Sambucus nigra*), le Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Prunier noir (*Prunus spinosa*), des Rosiers (*Rosa canina*). Ces haies sont souvent colonisées par des plantes grimpantes tel que le Houblon (*Humulus lupulus*), le Liseron (*Calystegia sepium*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Bryone dioïque (*Bryonia dioica*) entre autres.



Illustration 1 : haies basses taillées

Les haies de l'Avesnois sont principalement de trois types : les haies basses taillées, les haies arbustives et les haies arborées hétérogènes. Deux autres types de formations végétales peuvent aussi être rencontrés aux abords des parcelles agricoles : il s'agit des haies discontinues et des alignements d'arbres.



Illustration 2 : Haie arborée hétérogène

Les **haies basses taillées** : sont des haies de moins de 2m de haut. Elles sont généralement étroites (1m) et taillée très régulièrement (taille ou broyage annuel). Ces haies peuvent souffrir de la fréquence de tailles et des méthodes de broyage employées. Elles sont alors « trouées » à la suite de la mort de certains individus. Elles peuvent être ponctuées d'arbres de grande taille (plus de 3m).

Les **haies arbustives** : sont des haies de hauteur inférieure à 6m et de largeur supérieure à 1.5m. Elles sont constituées d'essences d'arbres et d'arbustes variées.

Les **haies arborées hétérogènes** sont constituées de plusieurs strates de végétation : une strate arborées, une strate arbustives et une strate herbacée. Elle sont généralement denses, hautes (présence majoritaire d'arbres de plus de 3m), larges et peu entretenues.

Les **haies discontinues** : une haie est considérées comme **discontinue** si les trouées représentent plus de 20 % de sa longueur.

Finalemnt les **alignements d'arbres** : un alignement d'arbres se caractérise par la présence exclusive d'arbres **dont les houppiers ne sont pas jointifs avec en moyenne** 10 arbres pour 100m de linéaire et un minimum de 3 arbres pour 20m.

Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.

En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'impact des modes de gestion du bocage de l'Avesnois sur les communautés d'oiseaux nicheurs des haies.

On y distingue deux grand types de gestion des haies :

- un **mode de gestion intensif**, avec des haies basses, taillées sur les trois faces entourées de terres agricoles et de prairies ;
- un **mode de gestion extensif** avec un bocage composé majoritairement de haies hautes faiblement taillées, entourées de prairies.

Cette étude montre :

- **qu'un bocage géré de manière extensive accueille une communauté aviaire plus riche en abondance et plus diversifiée ;**
- **que la diversité en oiseaux augmente avec l'accroissement de la diversité de la haies ;**
- une « densité élevée de haies hautes dans le paysage semble favoriser l'installation d'espèces forestières alors qu'une densité plus élevées de haies basses semble favoriser les espèces des milieux agricoles. »

Les haies et l'agriculture

Finalemnt, de nombreuses études montrent qu'en agriculture, les haies augmentent de façon significative les rendements des cultures en réduisant la casse par le vent des végétaux (feuilles, fruits), en régulant les températures, augmentant la quantité de pollinisateurs et ce sur des distance allant jusqu'à dix fois la taille de la haie.

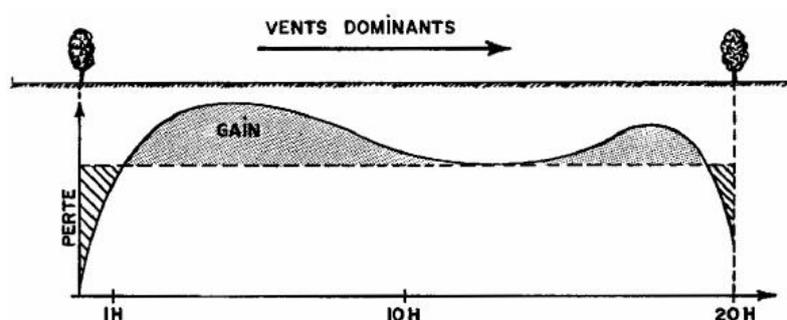


Illustration 2: Evolution du rendement des cultures en fonction de la distance dans la zone protégées par les haies brise-vent. (de Villele 1985) H= Hauteur de la haie

Contrairement aux idées reçues, les haies hautes sont favorables à l'agriculture.

Les étangs et mares prairiales

Introduction

Les mares sont des dépressions plus ou moins profondes et de surface réduite, remplies d'eau au moins temporairement. Elles sont le lieu de développement et de reproduction d'une flore et faune typique très diverses.

Actuellement, toutes les mares situées dans les régions densément peuplées comme le nord de la France sont d'origine anthropique et sont les habitats de substitution pour de nombreuses espèces d'anciens marais ou tourbières asséchées.

Description et intérêt des mares

Par définition, les mares ne constituent pas un habitat continu. Elles sont en effet réparties sur le territoire de façon ponctuelle. Il existe cependant généralement une connectivité entre elles par différents moyens :

- par l'eau, soit de la nappe phréatique, des eaux de ruissellement ou encore par les inondations ;
- par la faune qui peut transporter de graines et fragments de végétaux, du plancton...

On a alors un réseau de mares qui bien que séparées forment un ensemble. Aussi la densité des mares est un facteur important et assure leur bon fonctionnement global.



Illustration 3: Mare prairiale

Les usages et intérêts des mares sont divers :

Certains usages traditionnels sont en train de tomber désuétude comme réserve naturelle d'eau pour la **lutte contre les incendies** ou comme **abreuvoirs** pour le bétail. Elles sont remplacées par des abreuvoirs manufacturés. D'autre part, les mares jouent un rôle social

de par leur **fonction paysagère, éducative ou de loisir** (comme la pêche). Enfin, les mares jouent un **rôle écologique** majeur en concentrant sur de petite surface une grande biodiversité. Les différents niveaux d'eau permettent l'installation de ceintures végétales, chacune constituée d'espèces distinctes. Elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie, d'hivernage pour la faune. De plus les mares permettent de réguler les niveaux hydrologiques, elles ont un rôle d'épuration et créent un microclimat favorable à de nombreuses espèces.

Qualités écologiques des mares et menaces

Une mare qui assure ses fonctionnalités écologiques doit être capable d'accueillir un maximum d'espèce et de se maintenir dans le temps. Si elle a une profondeur de plus de 50cm, cette mare sera **permanente** (sauf conditions climatiques extrêmes). Sinon, il s'agira probablement d'une mare temporaire, ce qui n'est pas gênant. En effet, les mares **temporaires** peuvent accueillir de nombreuses espèces rares, végétales comme animales.

Les **berges doivent être douces** pour permettre l'installation des différentes ceintures de végétation et permettre l'accès des petits animaux (grenouilles, tritons par exemple) à l'eau.

Menaces

La dynamique naturelle des mares conduit à leur **comblement**. En effet, les sédiments (boue, feuilles...) s'accumulent au fond de la mare, petit à petit, la profondeur diminue ; au bout d'un certain temps, la mare n'existe plus. Il faut donc curer de temps en temps et en partie seulement les mares afin de limiter le comblement tout en préservant la faune et la flore présente.

Les pratiques agricoles ont parfois un effet néfaste pour les mares. Les **remembrements** sont parfois la cause du comblement des mares.

Le surpâturage détruit les berges par le **piétinement des animaux**. Une mesure simple pourrait être de protéger une partie de la berge en limitant le passage du bétail sur une portion limitée de la mare.

D'autre part, un **enrichissement trop marqué** des mares conduit à banaliser la flore et faire disparaître les espèces les plus fragiles, les moins compétitives.

Dans les zones agricoles, l'épandage de **pesticides** est évidemment néfaste aux insectes liés aux mares et non nuisibles aux cultures. Ces pesticides s'accumulent dans les mares par les eaux de ruissellement et tuent aussi les larves aquatiques.

L'**introduction d'espèces exotiques** est généralement très néfaste à la vie dans les mares.

Illustration 1: Mare en cours de comblement



On distingue deux menaces :

- l'introduction d'espèces exotiques susceptibles de créer un **déséquilibre** de l'écosystème présent :
- la réintroduction systématique d'espèces entraînant des **surpopulations**, a des fins de piscicoles par exemple.

La Perche soleil illustre bien le premier point. Cette espèce a été introduite d'Amérique du Nord en 1880, et s'est très bien acclimatée en Europe. Elle est très vorace, territoriale et se reproduit avec succès dans les eaux calmes. Ainsi, elle peut créer des déséquilibre en « prenant la place » des espèces locales.

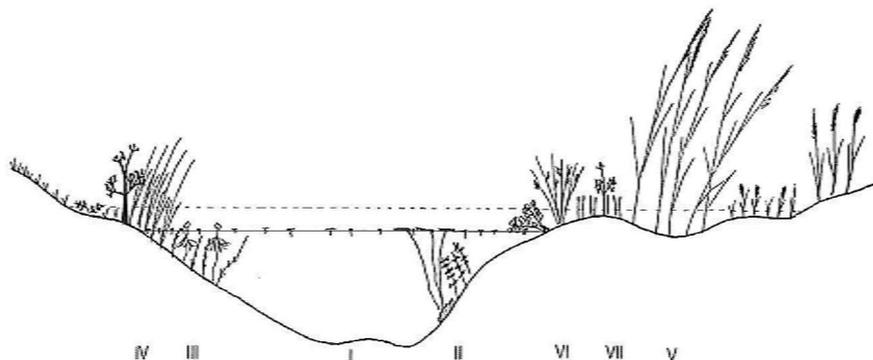
L'introduction systématique de carpe dans les étangs est un exemple qui illustre le second point. Ce poisson très prisé des pêcheurs peut atteindre de très grande dimension (40Kg pour 110cm), il vit longtemps. Omnivore, elle se nourrit de mollusque, de larves d'insectes de crustacés, écrevisses et de débris végétaux. Ce faisant elle a tendance à beaucoup perturber le fond de l'eau empêchant les plantes aquatiques et amphibiens de s'installer. La faune ne peut plus se cacher et est décimée. L'écosystème est totalement déséquilibré et la biodiversité est extrêmement réduite.

Description sommaire des différentes ceintures végétales

Une étude des mares prairiales du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a été réalisée en 2004 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Elle a permis d'identifier les différents types de mares selon leurs caractéristiques physico-chimiques (pH, profondeur, pentes de berges, conductivité, taux de nitrates et d'orthophosphate...) et leur composition floristique.

Concernant l'étude floristique, celle qui nous intéresse dans le cadre des ICB, cette étude se basait sur le schéma général présenté sur la figure 1.

Figure 3: Profil théorique d'une mare prairiale et localisation des ceintures végétales.



Source: Caractérisation phytosociologique des mares avesnoises et identification d'espèces indicatrices. PNRA, CBNBL.

Ce schéma présente le profil théorique des mares et la localisation des ceintures végétales. A chaque niveau topographique correspond une ou des végétations

distinctes. Dans cette description, nous nous limiterons aux niveaux bas (niveau V), les niveaux supérieurs n'étant pas typique des mares. (prairie inondable, mégaphorbiaies)

Niveau I : Herbière à lentilles d'eau. Il se reconnaît facilement au **voile flottant** vert plus ou moins dense.

Espèces rares : Wolffie sans racine (*Wolffia arrhiza*), Morrène sans racines (*Hydrocharis morsus-ranae*)

Niveau II : Herbière immergée des eaux calmes moyennement profondes. Il s'agit d'herbières enracinées d'espèces à feuilles immergées des mares **permanentes**.

Espèces rares : Potamogeton nageant (*Potamogeton natans*), renoncule en crosse (*Ranunculus circinatus*)

Niveau III : Herbière immergée des eaux calmes peu profondes. Il s'agit d'herbières enracinées d'espèces à feuilles immergées des mares à émergence estivale.

Espèces rares : Callitriche à crochet (*Callitriche hamulata*), Renoncule aquatique, Renoncule peltée

Niveau IV : Prairies flottantes des eaux calmes peu profondes à émergence estivale

Espèces rares : Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*)

et/ou **Végétations pionnières des bordures perturbées à émergence estivale.**

Espèces rares : Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), Plantain-d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*)

Niveau V : Roselières

Espèces rares : Scirpe des lacs (*Scirpus lacustris*), Masette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*)

Les systèmes prairiaux

Les prairies de l'Avesnois possèdent des différentes physionomies sous l'influence de deux facteurs principaux : les pratiques agricoles et l'humidité du sol. Elles hébergeront de ce fait des espèces de faune et de flore différentes les unes des autres, augmentant ainsi la biodiversité du territoire. Cependant, les pratiques agricoles actuelles associent fauche et pâturage sur les mêmes parcelles, durant la même année. De ce fait, l'alliance de ces deux pratiques homogénéise les milieux en diminuant les spécificités de chaque prairie, et le développement d'espèces floristiques propres à l'une des deux pratiques.

Les prairies pâturées

La végétation des prairies pâturées varie en fonction de l'intensité du pâturage et

du chargement appliqué sur les parcelles. D'une manière générale, plus le chargement sur une parcelle est important, moins l'intérêt floristique de celle-ci est élevé.

Un autre facteur joue un rôle dans la composition floristique des prairies pâturées, l'**humidité du sol**. En effet, les prairies pâturées humides (hygrophiles) et les prairies pâturées moins humides (mésophiles) ne posséderont pas le même cortège d'espèces végétales. Enfin, en règle générale, les prairies eutrophes, c'est à dire **fertilisées de façon assez courante**, possède un cortège d'espèces végétales plus faible que les prairies non fertilisées.

Les prairies pâturées mésophiles (Prairies moyennement humides)

Les espèces végétales typiques de ces prairies sont la pâquerette (*Bellis perennis*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*) et la Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*). On dénombre entre 15 et 20 espèces par relevé au sein de ces prairies.

Il existe principalement deux déclinaisons de ces prairies pâturées au sein du territoire de l'Avesnois, que l'on peut distinguer grâce à la quantité de nutriments présents dans le sol.

Les prairies mésophiles très peu fertilisées comptent une plus grande diversité floristique que les prairies fortement fertilisées.

Les prairies mésophiles eutrophes possèdent des espèces compétitives telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Ces espèces sont indicatrices d'une dégradation des habitats par l'apport trop important d'éléments minéraux dans le sol.

Ces deux prairies sont très communes en région.

Les prairies pâturées hygrophiles (Prairies humides)

Au sein du territoire de l'Avesnois, il existe deux types de prairies pâturées hygrophiles. La présence de l'une ou l'autre de ces formations végétales est influencée par la durée de l'inondation de la prairie, par l'imperméabilité du substrat ainsi que par la charge de pâturage. Dans l'une, les espèces dominantes seront la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et dans l'autre, le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et la Pulicaria dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). Différentes stratégies sont développées par ces espèces afin de résister à la pression du pâturage : un

développement aérien au ras du sol, un système racinaire très développé ou une faible appétence pour le bétail du fait de la composition des tissus.

Ces deux formations sont peu communes à assez rares à l'échelle régionale, et en régression. Elles sont notamment menacées par le drainage, l'intensification des pratiques agricoles ou la déprise agricole.

Les prairies fauchées

De manière générale, les prairies fauchées sont plus riches en espèces végétales que les prairies pâturées. De plus, ces habitats sont plus rares en région et certains d'entre eux sont inclus dans la Directive Habitats de 1992.

Les prairies fauchées peuvent être divisées en **trois grandes catégories** en fonction de l'hygrométrie du sol et donc de la durée de l'inondation de celles-ci. Comme pour les prairies pâturées, l'intensité des pratiques humaines (fauche, fertilisation) influencent la richesse spécifique des parcelles ainsi que le développement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

Les prairies fauchées mésophiles (Prairies moyennement humide)

Ces prairies ne subissent que de **très faibles inondations**. Les espèces caractéristiques des prairies mésophiles sont la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Renoncule acre (*Ranunculus acris*) ou le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) notamment. Pour les plus riches de ces prairies, 15 à 25 espèces sont présentes dans un relevé. Deux types de prairies mésophiles peuvent être observés dans l'Avesnois:

Les **prairies pauvres en éléments nutritifs sont en régression** à l'échelle régionale et possèdent un grand intérêt floristique (présence d'espèces patrimoniales) et paysager. Lors de la période de floraison, de nombreuses espèces de lépidoptères peuvent être observées au sein de cet habitat. Cet habitat fait partie de la Directive Habitat de 1992 comme un habitat à préserver à l'échelle européenne.

Les **prairies plus riches en éléments nutritifs du fait de la fertilisation excessive sont assez communes en région**. Compte tenu de la présence d'espèces compétitives, la richesse floristique de ces parcelles est très faible. Ces dernières pourraient accueillir de nouveau des espèces végétales patrimoniales en diminuant la fertilisation sur le moyen terme.

Les prairies fauchées moyennement inondables (Prairie humide)

Ces prairies sont composées d'espèces de prairies mésophiles ainsi que d'espèces végétales capable de se développer dans des **milieux inondés durant 3 mois de l'année**. Parmi ces espèces, on trouve la Silène fleur-de-coucou (*Lychnis flos-*

cuculi), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou le Populage des marais (*Caltha palustris*). Deux espèces caractéristiques de ces prairies sont patrimoniales en région : Le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et le Brome en grappe (*Bromus racemosus*)

Ces **prairies sont assez rares et en régression** à l'échelle régionale. Le drainage et l'intensification des pratiques menacent la préservation de ces prairies.

Les prairies longuement inondables (Prairie très humide)

Ces prairies se développent sur des **secteurs inondés de 3 à 6 mois par an**. Les espèces caractéristiques sont l'œnanthe fistuleuse (*Œnanthe fistulosa*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*). **Ces espèces sont très sensibles au pâturage, et à la durée des inondations hivernales.** De ce fait, l'application d'une gestion autre qu'une fauche annuelle exportatrice telle qu'un pâturage et un drainage entraînerait la disparition de ce **groupement végétal assez rare et menacé en région.**

La disparition des prairies

Les prairies sont le siège d'une faune et d'une flore diversifiée. Comparativement aux cultures, elles permettent le développement de nombreuses espèces végétales qui peuvent être les plantes hôtes d'espèces de papillons, elles correspondent à l'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'orthoptères, et enfin sont le garde mangé de l'avifaune.

Malgré de nombreux atouts environnementaux, le déclin des surfaces prairiales au détriment des surfaces de grandes cultures ne cesse de s'accroître en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis plusieurs décennies.

Pour preuve, la surface toujours en herbe (STH) est passée de 12,2 millions d'hectares en 1970 à 8 millions d'hectares en 2005 au niveau national. Dans le département du Nord, cette même surface a diminué de 9 % entre 2000 et 2010 passant de 88 000 ha à 80 000 ha.



Illustration 4: Colchique d'automne (Colchicum autumnale)COQUEL Loïc - CEN



Illustration 5: Lychnis fleur-de-coucou (Lychnis flos-cuculi)COQUEL Loïc - CEN



Illustration 6: Cirse des champs (Cirsium arvense)COQUEL Loïc - CEN

Les plantes exotiques envahissantes

Définition

Une plante exotique envahissante est une plante qui, introduite volontairement ou involontairement par l'Homme, s'établit en dehors de sa région d'origine et se propage rapidement au détriment des espèces indigènes.

Impacts

- **Impacts écologiques**

Les plantes exotiques envahissantes entrent en concurrence avec la flore locale en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce) denses pouvant réduire localement la biodiversité, perturber les écosystèmes, et peut même changer le paysage.



Tableau 4: Le Solidage, (*Solidago canadensis*). Georg Slickers 2005



Illustration 7: Renouée du Japon, Juie-Anne Jorant, CEN 2012

En plus des impacts sur l'environnement, elle peut poser des problèmes :

- **de santé publique** (comme des allergies) ;
- **économique** en portant atteinte aux activités humaines (perturbant la navigation ou l'écoulement des eaux par exemple).
- en région, on peut citer la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou le Solidage, introduits pour orner les jardins et les parcs.

Gestion

Il est recommandé de demander conseil au PNR avant d'intervenir sur les plantes invasives repérées sur la commune. En effet, que la gestion soit manuelle ou mécanique, des précautions sont à prévoir pour éviter leur dispersion. Il est également souhaitable d'assurer une veille des sites gérés pour s'assurer de la non repousse de ces espèces exotiques envahissantes.



Illustration 8: Balsamine de l'himalaya, Nathalie Delatre, CEN 2012.

Fiches faune

Le Conocéphale des roseaux (Conocephalus dorsalis)

Description :

Cette sauterelle, de couleur vert pâle, très similaire à leur environnement, mesurant 12 à 18 mm de long. Il ressemble à l'espèce voisine, *Conocephalus fuscus*, mais les élytres sont plus courtes.

L'oviscapte (appendice abdominal servant permettant de déposer les œufs) de la femelle est recourbé et plus court.

Les deux appendices du mâle portent vers leur extrémité, chacun une dent latérale interne plus longue.

Il émet une stridulation discrète composé de deux motifs différents régulièrement alternés « rrrrr-ttttt-rrrrr-ttttt.... »



Figure 1: Photo : Cyril Lamarre; 2017

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DH	Protection_N	Berne
<i>Conocephalus dorsalis</i>	3	AC	Z1	Non	Non	Non

Habitats:

Cette espèce fréquente les milieux humides avec une forte exigence de la qualité de son environnement. Elle fréquente plus particulièrement les bords de cours d'eau, évoluant parmi la végétation des berges.

Elle a beaucoup régressé à cause de la disparition de ses milieux naturels : drainage, assèchement, urbanisation...

Biologie, phénologie et régime alimentaire :

Il est adulte entre juillet et octobre. Cette sauterelle est plus active de jour que de nuit. Grâce à ses couleurs et motifs il se dissimile facilement dans la végétation.

La femelle pond dans les tiges des végétaux après y avoir effectué une brèche avec ses mandibules.

Cette sauterelle se nourrit de plantes. On dit qu'il est phytophage.

Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)

Description :

Oiseau diurne de 15,5 à 17 cm. Le mâle a la tête jaune striée de brun, une longue queue, le dos brun strié de noir. La gorge est jaune, unie et les joues sont ornées d'un croissant brun. La femelle est plus terne. Les deux sexes présentent un croupion roux.

Photo: CEN NPDC



Protection et rareté

Nom latin	LRR	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Emberiza citrinella</i>	D	AC	Non	Non	Oui	II

Habitats:

Bocages, haies, lisières forestières, zones buissonneuses.

Biologie, phénologie et régime alimentaire :

Nicheur autochtone, la reproduction du Bruant jaune commence en mars, avec une ponte à la mi-mai.

Il est granivore de l'automne au printemps (une grande partie de sa nourriture d'hiver se trouve dans les marges herbeuses des champs, haies et fossés); insectivore du printemps à la fin de l'été.

C'est une espèce qui occupe plus particulièrement les milieux ensoleillés, avec des alternances de cultures et de prairies bocagères dont les haies sont plus ou moins dégradées avec la présence de trouées.

La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

Description

Petite chouette trapue, grise brune tachetée de blanc aux yeux jaunes avec un sourcil blanc évident. Les deux sexes sont relativement semblables, la femelle étant un peu plus grosse que le mâle.

Espèce relativement diurne malgré son nom : *Athene noctua*, on peut d'ailleurs l'observer en plein jour perchée sur des poteaux, des murets ou des toits.



© Jérôme Sottier

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Athene noctua</i>	LC	AC	Non	Non	Oui	II

Habitats

C'est un oiseau de bocage qui fréquente les milieux ouverts et cultivés, notamment les vergers où elle niche dans des vieilles cavités d'arbres. Elle affectionne aussi les vieux murs et reste fidèle au même gîte d'année en année.

Régime alimentaire

Régime alimentaire assez varié : elle consomme autant des insectes que des micromammifères mais aussi des petits reptiles (lézards), batraciens ou jeunes passereaux.

L'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*)

Description :

L'Hypolaïs polyglotte est très semblable à l'Hypolaïs icterine. Cette espèce mesure environ 14 cm. Elle présente une gorge, une poitrine et un ventre jaune vif alors que les parties supérieures sont brunes. Le front est rond, avec un sourcil jaune, le bec long et épais, jaune orangé. Contrairement à l'Hypolaïs icterine, elle ne présente pas de plage blanchâtre sur les ailes et ses pattes sont brunâtres ou grisâtres.

Photo: CEN NPDC



Protection et rareté

Nom latin	LRR	RAR_NPDC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Hippolais polyglotta</i>	NM	AR	Non	Non	Oui	II

Habitats:

Prairies où il apprécie la proximité de haies libres et touffues puis de bosquets. Il affectionne également la vie en forêt composée de chênes ou bien encore de jeunes arbres.

Biologie, phénologie et régime alimentaire :

L'Hypolaïs polyglotte hiverne en Afrique occidentale. On l'observe en France du printemps à l'été, entre avril et septembre. Elle niche dans les arbres et les buissons. Elle est insectivore.

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Description :

Oiseau de taille moyenne (16 à 18 cm). Le mâle présente un large bandeau noir. Le dos est brun-roux, le croupion et la calotte sont gris cendré. Le dessous est plus clair, rosé. La femelle est plus terne, brunâtre et son masque est plus atténué.

Photo: C.Lamarre (PNRA) ; 2015



Protection et rareté

Nom latin	LRR	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Lanius collurio</i>	VU	AR	Oui	I	Oui	II

Habitats:

Campagne ouverte, bocage, coteaux calcaires, coupes forestières.

Biologie, phénologie et régime alimentaire :

Hiverné en Afrique tropicale. Présente en Europe de mai à septembre. Son régime alimentaire est principalement insectivore, mais elle est aussi opportuniste et généraliste.

Fiches flore

Flore : Protection et rareté

Protection nationale

LRN : Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995

Protection régionale

LRR : Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord-Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1^{er} avril 1991.

Rareté : Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011)

E : exceptionnel ;

RR : très rare ;

R : rare;

AR : assez rare;

PC : peu commun;

AC : assez commun;

C : commun;

CC : très commun.

Menace : Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

CR = taxon en danger critique.

EN = taxon en danger.

VU = taxon vulnérable.

NT = taxon quasi menacé.

LC = taxon de préoccupation mineure.

Distribution régionale

Les cartes de répartition des espèces à l'échelle régionale sont tirées des fiches espèces réalisées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul accessibles sur internet⁸. Elles représentent, l'état des connaissances actuel, la répartition régionale des espèces végétales selon un maillage de 4 x 4 km⁹.

Trois périodes de dernière observation des plantes dans chaque maille ont été choisies pour la réalisation des cartes.



⁸ <http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les/l-inventaire/les-plantes-protégées-et-menacées/article/acces-aux-donnees-sur-les-milieux>

⁹ DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)

Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)

Famille des Asteracées (Composées)

Description

Plante vivace assez grande, à tige érigée et à souche ligneuse rampante. Les feuilles, alternes et insérées directement sur la tige, sont étroites et à bords dentés. L'inflorescence est un corymbe de petits capitules blancs.

Elle fleurit en été. On la trouvera sur des lieux humides, sur sol acide ou neutre.

Photo: G.
PETUS



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Achillea ptarmica</i>	oui	Oui	NT	AC	non

Menace et conservation

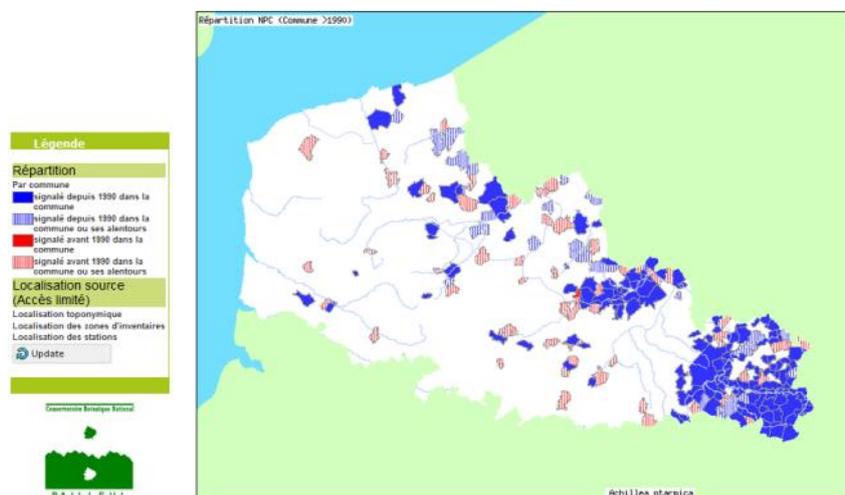
Surtout menacée par la disparition des zones humides et les pratiques agricoles intensives

Habitats de présence

Prairies extensives hygrophiles à mésohygrophiles

Mégaphorbiaies

Répartition géographique de l'espèce



Laîche des renards (*Carex vulpina*)

Famille des Cypéracées

Description

Espèce vivace, mesurant de 30 à 100cm. Floraison entre mai et juin. Plante glabre, à tige robuste et très scabre. Feuilles larges de 4-8mm. Inflorescence cylindrique, compacte constituée de nombreux épis bisexués à fleurs mâles au sommet. Cette espèce se développe dans les prairies hygrophiles mésotrophes à eutrophes parfois en contexte intraforestier ou au bord des eaux.

Photo: G.



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Carex vulpina</i>	Oui	Oui	Oui	R	NT

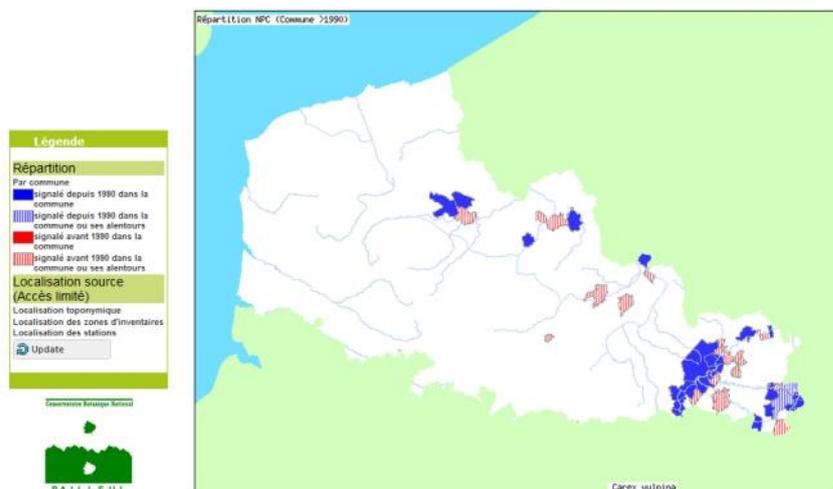
Habitats de présence

Prairies humides mésotrophes (moyennement riche en nutriments) à eutrophes (riches en matières organiques) (CB : 37.2)

Menace et conservation

Espèce très sensible à la perturbation de ses habitats. La mise en place de mesures spécifiques alliant conservation du milieu naturel et exploitation agricole extensive avec un retard de fauche et une diminution des amendements dans la parcelle sont les mesures favorables à son maintien à l'échelle du territoire régional.

Répartition géographique de l'espèce



Oenanthe fistuleuse (Oenanthe fistulosa)

Famille des Apiaceae

Description

Plante vivace de 40-80 cm. Tige dressée, très creuse et striée. Feuilles à pétiole long et creux. Umbelles fructifères à 2-4 rayons courts. Fleurs blanches, parfois un peu rosées, les centrales presque insérées sur la tige et fertiles, les extérieures plus grandes et stériles.

La fleur peut être visible de juin à août.



Photo : Oenanthe fistuleuse ; Germain Petus ; 2016

Protection et rareté

<u>Nom latin</u>	<u>Dét. ZNIEFF</u>	<u>P.NPDC</u>	<u>LRR</u>	<u>Rar. NPdC</u>	<u>Men. NPdC</u>
<i>Oenanthe fistulosa</i>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>PC</u>	<u>NT</u>

Habitats de présence

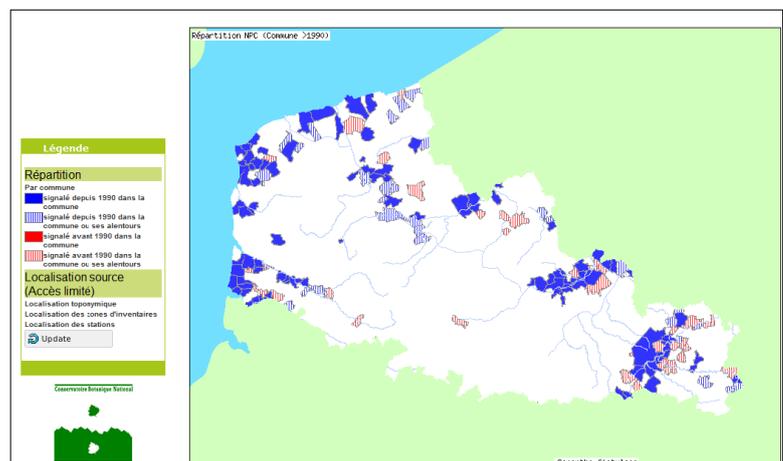
Prairies humides eutrophes (CB 37.2)

Menace et conservation

La principale menace est la disparition des prairies, soit par retournement, soit par intensification, soit par plantation (peupleraies notamment).

La préservation passe par le maintien des activités pastorales (fauchage et/ou pâturage tardif vers la fin août).

Répartition géographique de l'espèce



DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)

Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Famille des Cypéracées

Description

Espèce vivace, mesurant de 40 à 100 cm. Floraison entre juin et août. Plante glabre, à tige dressée. Longues feuilles vert clair, planes, rudes et aiguës au sommet.

Inflorescence très rameuse en grande ombelle composée de rameaux d'épis nombreux épis vert brun réunis en petite tête. Cette espèce se développe toujours sur des sols hydromorphes humides à engorgés et assez riches.

Photo: G.



PETUS

Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Oui	Oui	Non	AC	LC

Espèce qui bénéficie d'une protection au niveau régional.

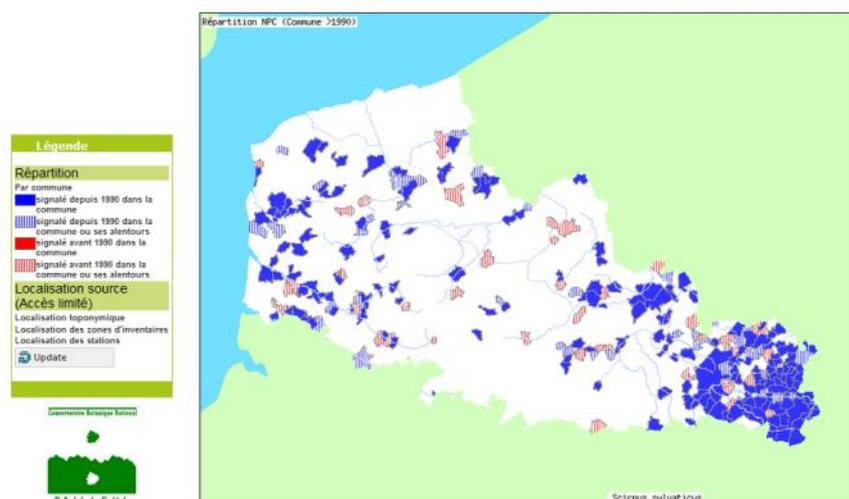
Habitats de présence

Bas marais, prairies de fauche inondables, mégaphorbiaies

Menace et conservation

En dehors des massifs forestiers où la plante est peu menacée, la Scirpe des bois est de plus en plus vulnérable dans ses stations prairiales en raison des pratiques agricoles intensives (amendement, retournement, pression de fauche excessive).

Répartition géographique de l'espèce



Séneçon aquatique (*Senecio aquaticus*)

Famille des Asteraceae

Description

Plante herbacée à tige dressée de 40 à 60 cm, à rameaux principalement présents dans le haut de la plante. Feuilles supérieures profondément divisées. Tige ramifiée dès la partie inférieure de la plante et portant de nombreux capitules (regroupements de fleurs sessiles serrées les unes contre les autres et réunies dans un réceptacle). Inflorescence jaune à fleurs ligulées externes rayonnantes visible de juin à août.

Photo: SMPNRA



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Senecio aquaticus</i>	Oui	Oui	Non	R	NT

Habitats de présence

Prairies humides et mégaphorbiaies (CB 37)

Menace et conservation

La principale menace est la disparition des prairies, soit par retournement, soit par intensification du pâturage, soit par plantation (peupleraies notamment).

La préservation passe par le maintien des activités pastorales (fauchage et/ou pâturage léger).

Répartition géographique de l'espèce

